

Cont@ct
n°11 du 15 février 2015

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

Édito

L'activité physique dans sa dimension sociale

Sport santé et bien être actif permettent le développement des activités physiques ou sportives pour tous, tout au long de la vie.

La fédération sportive UFOLEP, ancrée dans les territoires au travers de son réseau associatif, doit être en mesure de s'impliquer encore plus dans ce domaine par le développement de son secteur sport et société.

Les activités physiques de loisir, le sport de loisir deviennent un enjeu de santé publique depuis quelques années.

L'UFOLEP ne pourrait y parvenir seule, sans ses alliés multiples et complémentaires tout à la fois :

- L'état par sa politique de santé,
- Le ministère chargé des sports et de la vie associative par ses orientations,
- Les instances politiques régionales, locales par leur soutien au développement d'un environnement favorable de proximité,
- Les professionnels de santé et du sport par leur apport différencié pour chaque pratiquant.

Qu'ils soient jusqu'alors non pratiquants ou éloignés du sport : les féminines, les habitants de quartiers défavorisés, les ruraux, les sédentaires, les personnes souffrant de handicap ou de pathologies, les séniors, ..., doivent être en mesure de pratiquer de manière individualisée une ou plusieurs activités.

C'est par une approche pluridisciplinaire, en capacité :

- de coordonner les actions sport-santé « BOUGER »,
- de délivrer des messages de prévention courts et simples en direction des publics « 10 000 pas », « 30 mn d'activité par jour », « 5 fruits et légumes »,
- de rechercher au plan local les besoins,
- d'adapter les pratiques sportives à chacun, dans son propre environnement, avec les professionnels et bénévoles formés aux pratiques des activités adaptées à ces publics.

Une grande ouverture sur la société s'offre à l'UFOLEP dans ce domaine des pratiques physiques pour tous. Gageons que l'avenir nous permette d'y briller.

Marie-Christine FAVERIAL
Membre du comité directeur national

POLE VIE FEDERALE

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

Modalités pratiques et financières

Congrès national UFOLEP d'Orléans

25 au 28 avril 2015

1 - Déroulement du Congrès

A - Assemblée Générale des 25 et 26 avril 2015

Les travaux se dérouleront à l'UFR STAPS (dans la cité Universitaire) - Allée du Château 45100 Orléans La Source. Ils commenceront le samedi 25 avril à 9 H 00 pour se terminer le dimanche 26 avril après le repas.

B - Stage des dirigeants du 26 au 28 avril 2015

Il se déroulera à l'UFR STAPS (dans la cité Universitaire) - Allée du Château 45100 Orléans La Source et commencera le dimanche 26 avril (accueil à partir de 13 h 45) et se terminera le mardi 28 avril en fin de matinée.

1/ Participants :

- les membres d'honneur,
- les membres du comité directeur national,
- les membres de la commission nationale formation,
- tout(e) élu(e) ou délégué(e) de chaque comité départemental ou régional ou territoire UFOLEP,
- tout membre d'une commission nationale instituée par le comité directeur national,
- tout membre d'une commission nationale sportive instituée par le comité directeur national,
- le Directeur Technique National, ses adjoints, les CTS ainsi que les ARD.

2/ Prise en charge financière

a/ Participants pris intégralement en charge par la trésorerie nationale :

- les membres d'honneur,
- les membres du comité directeur national,
- les membres de la commission nationale formation,
- un représentant(e) de chaque commission nationale instituée par le comité directeur national,
- un représentant(e) de chaque commission nationale sportive instituée par le comité directeur national,
- le Directeur Technique National, ses adjoints, les CTS ainsi que les ARD,
- les animateurs des séquences de formation.

N.B : l'indemnisation des frais de déplacement sera calculée sur la base du tarif SNCF 2^{ème} classe, soit sur présentation des titres de transport, soit en référence au trajet « domicile-Orléans La Source » obtenu par le Logiciel Autoroute +.

b/ Autres participants

Pour les autres participants, notamment les élus et délégués départementaux et régionaux, la trésorerie nationale de l'UFOLEP prendra en charge un forfait de 55 € (par personne/nuit) pour les frais d'hébergement et de petit-déjeuner pour la partie stage de dirigeant (du dimanche soir au mardi midi).

2 – Informations pratiques

A - Lieu du Congrès

Tous les travaux se dérouleront à l'UFR STAPS (dans la cité Universitaire) - Allée du Château 45100 Orléans la Source.

B - Accueils

Pour les participants à l'assemblée générale, l'accueil sera assuré l'UFR STAPS (dans la cité Universitaire) - Allée du Château 45100 Orléans La Source

- le vendredi 24 avril à partir de 17 H 00
- le samedi 25 avril à partir de 8 H 00

Pour les participants au stage de dirigeants, l'accueil sera assuré à UFR STAPS (dans la cité Universitaire) - Allée du Château 45100 Orléans La Source.

- le dimanche 26 avril à partir de 13 h 45

En dehors de ces créneaux horaires, il y aura lieu de s'adresser au bureau du secrétariat national.

Il est indispensable pour tout participant de passer à l'accueil pour informer de son arrivée et retirer son dossier personnel (tickets repas, invitations, cadeau, ...)

C - Restauration

Les déjeuners du samedi midi 25 avril, dimanche midi 26 avril, lundi midi 27 et mardi midi 28 avril, seront pris en commun dans la salle de restauration de l'UFR STAPS – Restaurant du Lac.

Le dîner du samedi 25 avril se déroulera au restaurant du Lac.

D - Hébergement

a/ Participants intégralement pris en charge financièrement par la trésorerie nationale (type 1 sur la fiche d'inscription)

Les hébergements seront négociés directement par l'échelon régional avec les hôteliers locaux, il conviendra néanmoins de remplir la partie hébergement de la fiche d'inscription.

Les hôtels retenus étant situés à proximité de l'UFR STAPS ; il ne sera donc pas nécessaire d'utiliser son véhicule.

b/ Participants non pris en charge financièrement par la trésorerie nationale (type 2 et 3 sur la fiche d'inscription)

Les réservations des hébergements devront être faites directement par les participants.

E - Excursions

Le comité régional du Centre proposera des sorties touristiques pour les accompagnateurs (trices).

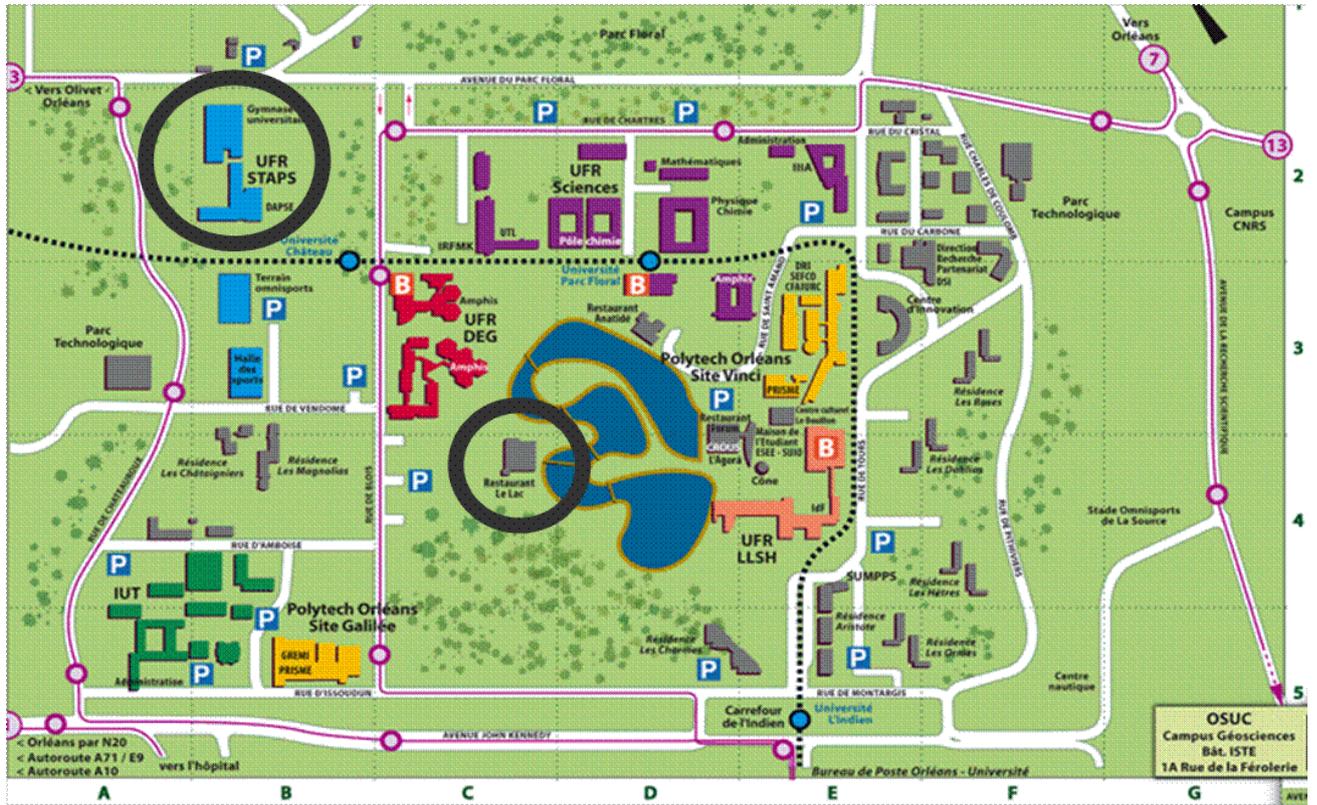
F – Inscriptions

Tous les participants devront renvoyer la fiche d'inscription jointe lors d'un précédent envoi, dûment complétée (recto pour la partie hébergement, restauration et récapitulatif comptable et verso pour les modules du stage des dirigeants), sous format informatique, **avant le 16 février 2015** à pclaviernann.lalique@ufolep-usep.fr

G – Modalités financières

- ✚ Pour les participants de type 2 et 3, **à réception de la facture envoyée par l'UFOLEP Centre**, ils devront adresser leur **chèque de paiement** à l'**UFOLEP Centre**, Avenue du Parc Floral 45100 Orléans la Source, établi à l'ordre de «**UFOLEP Centre** ».
- ✚ Toute modification survenue **moins de 30 jours** avant la date du Congrès entraîne le paiement complet des prestations commandées sur la fiche d'inscription individuelle.

**DINER DU SAMEDI 25 AVRIL 2015
RESTAURANT DU LAC**



POLE COMMUNICATION

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

Document national de communication

Le pôle communication met à votre disposition le document national de communication (en .pdf) composé d'une chemise et de 14 fiches thématiques.

N'hésitez pas à les télécharger en cliquant sur les liens suivants :

[Plaquette de communication](#)

Les fiches thématiques :

- [CQP](#)
- [Développement durable](#)
- [Ecole de sport](#)
- [L'UFOLEP et les jeunes](#)
- [Sport et handicap](#)
- [Activités périscolaires](#)
- [Petite enfance](#)
- [Playa Tour](#)
- [PSC 1](#)
- [Sport santé](#)
- [Sport au travail](#)
- [Sport de nature](#)
- [Sport seniors](#)
- [Plurisport](#)

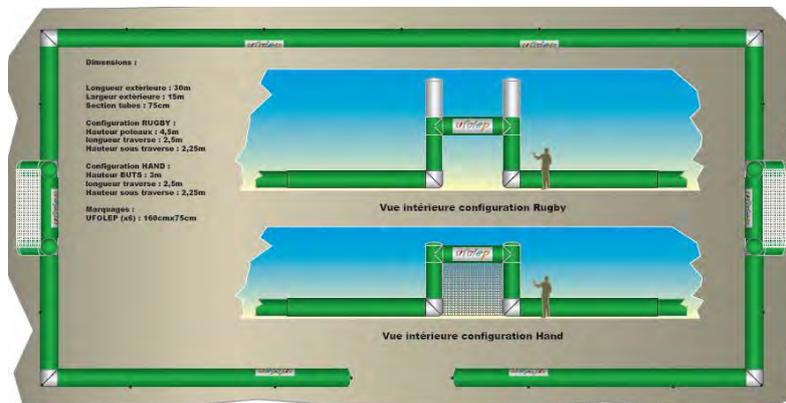
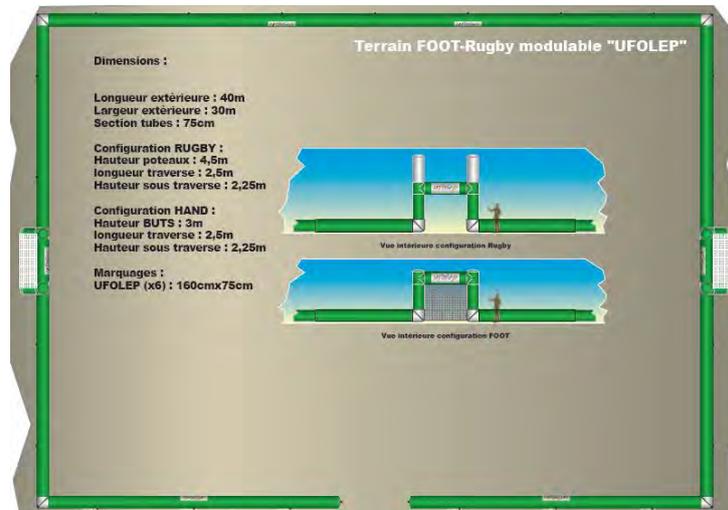


Signalétique

Structures gonflables

Le pôle communication vous informe qu'il est possible d'emprunter des structures gonflables pour vos événementiels sportifs.

Pour cela, vérifiez la disponibilité des structures auprès du fournisseur (**Damien MICHEL** dm@cidi-event.fr). Le transport et les éventuelles dégradations restent à la charge du comité. Une convention de prêt vous sera proposée pour finaliser l'emprunt.



Modifications du répertoire national



✚ Délégations départementales :

- Aude : Evelyne SALLES – Déléguée départementale ufolep@ligue11.org
- Vaucluse : delegue@ufolep84.org

✚ Comité Directeur :

- Danielle ROUX : ufolep.danielle@gmail.com

✚ CNS :

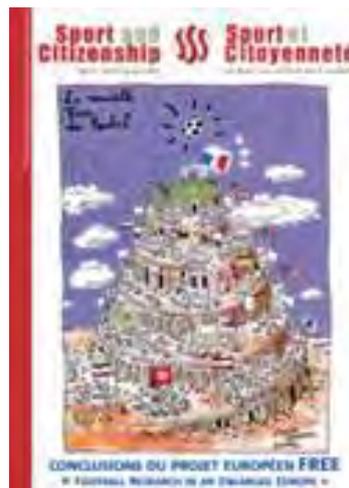
- Samclap : Jean-Paul THEBAULT jean.paul.thebault@orange.fr

Sport et citoyenneté

Conclusion du projet européen FREE

Retrouvez la revue Sport et Citoyenneté n°29 dans son intégralité :

<http://fr.calameo.com/read/0022568345947f5e05147>



POLE FORMATION
documentation

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

UFOLEP - PLAN DE FORMATION CONTINUE FÉDÉRALE 2015

Nous vous communiquons la dernière mise à jour du tableau de synthèse des 19 modules de formation auxquels nous vous proposons de participer.

Ces modules de formation sont ouverts à l'ensemble de notre réseau : élus, bénévoles, professionnels, animateurs, formateurs... Pour autant, et selon les thématiques proposées, certains publics sont ciblés.

Attention ! Les professionnels (intra UFOLEP ou hors UFOLEP) ont la possibilité de demander la prise en charge par leur employeur (droits d'inscription et déplacements), raison pour laquelle nous vous transmettons nos propositions le plus tôt possible pour vous permettre de vous organiser avec votre structure employeur.

Vous retrouverez les fiches de présentation et les liens (*au bas de la page de chaque module*) pour les formulaires d'inscription ou de pré-inscription en ligne sur le site internet de la fédération (Extranet / Formation / Formation Continue Fédérale / Documents / Plan de formation 2015).

<http://reseau.ufolep.org/modules/kameleon/upload/FCF - Plan de formation 2015 - 5-13 Fev 2015.doc>

Le maintien des sessions de formation dépend du nombre de participants inscrits, aussi nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre **inscription ou pré-inscription au plus tôt** et impérativement aux dates indiquées. Cela nous permettra d'organiser les formations dans les meilleures conditions.

Bien entendu, nous reviendrons vers vous tout au long de l'année afin de vous informer de la mise en œuvre de chaque module de formation et des éventuelles sessions de formation complémentaires.

Nous vous rappelons que les professionnels salariés des Ligues ou des comités peuvent faire prendre en charge leur participation (coût pédagogique et/ou frais de déplacement) au titre du plan de formation de la structure employeur.

Surtout, n'hésitez pas à nous solliciter.

L'équipe de formation

PLAN ANNUEL DE FORMATION CONTINUE FEDERALE – 2015

N° Modules	Intitulés des Modules	Publics visés	Dates	Lieux	Coût du stage	Date butoir d'inscription
3	Animateur seniors (vieillessement pathologique) Formation sur 3 cycles http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcanimateurseniorvieillessementpaltho.html	Animateurs seniors des comités (8 mini / 25 maxi)	Reporté 3 et 4 février 2015	Paris	300 €	27/03/2015
			5, 6 et 7 mai 2015	Paris	350 €	
			Septembre 2015 (2 jours)	Paris	300 €	
5	Sport - Santé : promotion et prévention http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcspportsantepromotionprevention.html	Élus et professionnels des comités (12 mini / 25 maxi)	10 mars 2015	Paris	150 €	25/02/2015
6	Le CQP ALS http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfcleqcqpals.html	Responsables formation des CQP ALS des comités - (8 mini / 35 maxi)	17 et 18 mars 2015 (1,5 jours)	Paris	-	06/03/2015
7	Maîtriser et suivre la comptabilité d'une association http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcmaitriserlacomptabiliteasso.html	Trésoriers et professionnels des comités (8 mini / 20 maxi)	23 et 24 mars 2015 Ou 14 et 15 octobre 2015	Paris	300 €	11/03/2015
8	Stratégie de communication numérique http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcstrategiecomnumerique.html	Tout public (8 mini / 20 maxi)	30 mars 2015	Paris	150 €	18/03/2015
9	Animateur / Référent / Chargé de mission "Petite enfance" http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcanimateurpetiteenfance.html	Animateurs, référents, chargé de mission "Petite enfance" (8 mini / 16 maxi)	Mai 2015 (2 jours)	À déterminer	300 €	27/03/2015

N° Modules	Intitulés des Modules	Publics visés	Dates	Lieux	Coût du stage	Date butoir d'inscription
10	Le logiciel AFFILIGUE + Web AFFILIGUE http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fclogicielaffiligue.html	Personnes en charge d'Affiligue au sein des comités (8 mini / 20 maxi)	Mai 2015 (1 jour)	Paris	150 €	27/03/2015
11	Sport Sénior - Projet de développement territorial http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfseniorprojetdeveloppementterritorial.html	Dirigeants élus et professionnels des comités (8 mini / 20 maxi)	Mai / Juin 2015 (2 jours)	Paris	300 €	27/03/2015
12	Formulaire en ligne http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcformulairesenligne.html	Responsables de sites des comités et CNS (3 mini / 6 maxi)	8 juin 2015 (½ journée)	Web conférence	-	27/03/2015
13	Initiation à la PAO http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcinitiationpao.html	Responsables de sites des comités et CNS (8 mini / 16 maxi)	9 juin 2015	Paris	150 €	27/03/2015
14	UFOWEB (niveau 1 / niveau 2) http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfufoweb.html	Responsables de sites des comités, CNS et Associations (8 mini / 16 maxi)	Niveau 1 : 11 juin 2015 Niveau 2 : 12 juin 2015 Ou Octobre 2015	Paris	150 €	27/03/2015
15	Les logiques d'assurance spécifiques aux pratiques des comités UFOLEP http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fclogiquesassurancespecifiquesactivitesufo.html	Délégués et cadres départementaux (8 mini / 20 maxi)	2ème trimestre 2015 (2 jours)	Paris	300 €	27/03/2015
16	Découvrir et maîtriser le contexte politique sportif http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcdecouvrirmaîtrisercontextespolitiquesportifs.html	Élus et cadres UFOLEP (6 mini / 20 maxi)	15 septembre 2015 Et 17 novembre 2015	Paris	300 €	29/05/2015

N° Modules	Intitulés des Modules	Publics visés	Dates	Lieux	Coût du stage	Date butoir d'inscription
17	Mise en place d'une stratégie événementielle au sein des territoires http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfstrategieevenementiellesurlesterritoires.html	Personnes en charge des événements territoriaux (8 mini / 20 maxi)	Septembre 2015 (2 jours)	Paris	300 €	29/05/2015
18	Recyclages (obligatoires) des moniteurs PSC1 http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfrecyclagemoniteursecourisme.html	Formateurs PSC, titulaires du BNMP5/PAE3/PICFPSC (8 mini / 28 maxi)	Octobre et Novembre 2015 (3 dates -1 jour)	Toulouse - Paris - Salbris	150 €	29/05/2015
19	Les nouvelles activités péri scolaires http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfnouvellesactivitesperiscolaires.html	Référents ou chargés de mission de la mise en œuvre des NAP au sein des comités - (8 mini / 20 maxi)	Novembre / Décembre 2015 (2 jours)	Paris	300 €	29/05/2015
20	Développement des activités sportives pour les personnes en situation de handicap http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfactivitesportivespersonnesensituationdehandicap.html	Élus et professionnels des comités (12 mini / 20 maxi)	3-4/12 ou 7-8/12 ou 11-12/12 ou 14-15/12 ou 17-18/12	Paris	300 €	29/05/2015
4	Formation à l'accompagnement VAE http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfformationaccompagnementvae.html	Toute personne chargée au sein des comités d'accompagner les candidats à la VAE - (8 mini / 20 maxi)	25 et 26 février 2015 Reportée au dernier trimestre 2015	Paris	300 €	29/05/2015

PLAN NATIONAL DE FORMATION 2013 SPORTS MÉCANIQUES AUTOMOBILE

PRÉROGATIVES / FONCTIONS

CAPACITÉ de COMMISSAIRE AUTO :

- ✓ le commissaire de piste
- ✓ le commissaire de zone
- ↳ La formation est modulaire : 2 heures de connaissances de base (tronc commun) et 2 heures de spécialisation par type de commissaire

BF10 Sports Mécaniques AUTO, 4 spécialités pour le titulaire d'un BF1O :

- ✓ le commissaire pointeurs-chronométreurs
- ✓ le commissaire technique
- ✓ le chef de poste
- ✓ le chef de zone
- ↳ Sur les 8 heures de formation spécifique en BF1O, 4 heures seront déclinées en modules en fonction de la qualification souhaitée des stagiaires.

BF 20 Sports Mécaniques AUTO, une seule fonction pour le titulaire du BF2O :

- ✓ le directeur de course circuit (auto-kart)
- ✓ le directeur de course terrain (trial)
- ↳ La formation spécifique se déroule sur 12 heures, 4 heures communes aux 2 activités (auto-kart et trial) et 8 heures distinctes pour les deux activités.

Pour la délivrance des brevets fédéraux, la présentation du PSC1 (ou son équivalent) est obligatoire.

PROGRAMMATION 2015

JURYS NATIONAUX CQP ALS

Attention ! Tous à vos agendas !

Les dates des jurys pléniers CQP ALS, organisés au siège de l'UFOLEP nationale, pour l'année 2015 seront :

- Jeudi 19 mars 2015
- **Mercredi 20 mai 2015**
(et non le jeudi 7 mai 2015 comme initialement prévu)
- Jeudi 16 juillet 2015
- Jeudi 15 octobre 2015

Contact : lbrien.laligue@ufolep-usep.fr ou 01.43.58.97.55.

STAGES DE FORMATEURS PSC – 2015

Ci-dessous la programmation des dates des stages de formateurs PSC, pour l'année 2015 :

1^{er} stage : du 11 avril (19H) au 18 avril 2015 (13H) - Seine-et-Marne (77)
16 personnes maximum

Équipe d'encadrement :

↳ Mauricette LEMAITRE, Jean-Luc JOUTZ, José ROIG et Philippe ATRY

2^{ème} stage : du 22 août (19H) au 29 août 2015 (13H) - Seine-et-Marne (77)
16 personnes maximum

Équipe d'encadrement :

↳ Isabelle COLLAVET, Rémi MONIER et Anthony ROBERT

3^{ème} stage : du 5 décembre (19H) au 12 décembre (13H) - Pyrénées-Atlantiques (64)
20 personnes maximum

Équipe d'encadrement :

↳ Stéphane LALANNE, Charly GONZALEZ, Jean-Marc ANDRE et Laurence BRIEN

Les documents administratifs pour les inscriptions vous parviendront par mail très prochainement.

Contact : lbrien.laligue@ufolep-usep.fr ou 01.43.58.97.55.

POLE FORMATION
stages

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

**Sports Méca. Auto – Stage Technique
Pointage électronique (auto – kart)
Le 1^{er} mars 2015**

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Sports Méca. Auto – stage technique : pointage électronique						
Date(s) et Lieu(x) du stage	Le dimanche 1 ^{er} mars 2015 à Salbris CRJS – 100 Avenue de Belleville – 41000 SALBRIS						
Public	<ul style="list-style-type: none">  Licencié UFOLEP (<i>Saison 2014/2015</i>)  Pratiquer le pointage manuel et électronique 						
Contenus de formation	<ul style="list-style-type: none">  Échange des pratiques  Utilisation du logiciel Chronelc, version V1, V2, V3 						
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes  Documentation personnelle  Ordinateur portable et décodeur  Clef USB 						
Responsable administratif	Patrick FEUILLERAT						
Responsable formation	Patrick FEUILLERAT						
Formateurs	Jean-Marie PINEAU – Daniel HEAULME – Lydia BERTRAND – Fabrice ROBERT						
Coût par stagiaire	20 €						
Renseignements et inscriptions	<p>Auprès de votre délégation départementale ou de votre responsable trophée qui transmettra à :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 33%; vertical-align: top;">  Patrick FEUILLERAT CNS AUTO 21 rue de Branlac 33170 GRADIGNAN </td> <td style="width: 33%; vertical-align: top;"> UFOLEP nationale Pôle Formation 3 rue Récamier 75341 PARIS Cedex 07 </td> <td style="width: 33%;"></td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">  patrick.feullerat@sfr.fr  05 56 89 54 00 Fax </td> <td style="vertical-align: top;"> esyritis.laligue@ufolep-usep.fr 01 43 58 97 62 01 43 58 97 74 </td> <td></td> </tr> </table> <p>Date limite d'inscription : <u>18 février 2015</u></p>	 Patrick FEUILLERAT CNS AUTO 21 rue de Branlac 33170 GRADIGNAN	UFOLEP nationale Pôle Formation 3 rue Récamier 75341 PARIS Cedex 07		 patrick.feullerat@sfr.fr  05 56 89 54 00 Fax	esyritis.laligue@ufolep-usep.fr 01 43 58 97 62 01 43 58 97 74	
 Patrick FEUILLERAT CNS AUTO 21 rue de Branlac 33170 GRADIGNAN	UFOLEP nationale Pôle Formation 3 rue Récamier 75341 PARIS Cedex 07						
 patrick.feullerat@sfr.fr  05 56 89 54 00 Fax	esyritis.laligue@ufolep-usep.fr 01 43 58 97 62 01 43 58 97 74						

FICHE D'INSCRIPTION - STAGE TECHNIQUE AUTO
« POINTAGE ÉLECTRONIQUE (Auto - Kart) »
LE 1^{ER} MARS 2015 À SALBRIS (41)

COUPON RÉPONSE
À RETOURNER AVANT LE 18 FÉVRIER 2015 :

FEUILLERAT Patrick (CNS Auto)

21 rue de Branlac

33170 GRADIGNAN

 : patrick.feullerat@sfr.fr

Tél. : 05 56 89 54 00

UFOLEP Pôle Formation

3, rue Récamier

75341 PARIS CEDEX 7

 : esyritis.lalique@ufolep-usep.fr

Fax : 01 43 58 97 74

Comité UFOLEP :

Nom :

Prénom :

Numéro de licence (2014/2015) :

N° de portable :

E-mail :

Souhaite participer au stage T « Pointage électronique »

Signature du Délégué
Tampon de la Délégation UFOLEP

**Sports Méca. Auto – Stage Technique
Recyclage Directeur de course (auto – kart)
Le 28 février 2015**

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Sports Méca. Auto – stage technique : Recyclage Directeur de course						
Date(s) et Lieu(x) du stage	Le samedi 28 février 2015 à Salbris CRJS – 100 Avenue de Belleville – 41000 SALBRIS						
Public	<ul style="list-style-type: none">  Licencié UFOLEP (<i>Saison 2014/2015</i>)  Être directeur de course certifié liste ministérielle ou FFSA 						
Contenus de formation	<ul style="list-style-type: none">  Étude des RTS de la fédération  Rôle et implication du directeur de course dans les formations, dans les agréments de terrain 						
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes  Documentation personnelle  Ordinateur portable  Clef USB 						
Responsable administratif	Patrick FEUILLERAT						
Responsable formation	Patrick FEUILLERAT						
Formateurs	Jean-Marie PINEAU – Daniel HEAULME – Lydia BERTRAND –						
Coût par stagiaire	20 €						
Renseignements et inscriptions	<p>Auprès de votre délégation départementale ou de votre responsable trophée qui transmettra à :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 33%; vertical-align: top;">  Patrick FEUILLERAT CNS AUTO 21 rue de Branlac 33170 GRADIGNAN </td> <td style="width: 33%; vertical-align: top;"> UFOLEP nationale Pôle Formation 3 rue Récamier 75341 PARIS Cedex 07 </td> <td style="width: 33%;"></td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">  patrick.feullerat@sfr.fr  05 56 89 54 00 Fax </td> <td style="vertical-align: top;"> esyritis.laligue@ufolep-usep.fr 01 43 58 97 62 01 43 58 97 74 </td> <td></td> </tr> </table> <p>Date limite d'inscription : <u>18 février 2015</u></p>	 Patrick FEUILLERAT CNS AUTO 21 rue de Branlac 33170 GRADIGNAN	UFOLEP nationale Pôle Formation 3 rue Récamier 75341 PARIS Cedex 07		 patrick.feullerat@sfr.fr  05 56 89 54 00 Fax	esyritis.laligue@ufolep-usep.fr 01 43 58 97 62 01 43 58 97 74	
 Patrick FEUILLERAT CNS AUTO 21 rue de Branlac 33170 GRADIGNAN	UFOLEP nationale Pôle Formation 3 rue Récamier 75341 PARIS Cedex 07						
 patrick.feullerat@sfr.fr  05 56 89 54 00 Fax	esyritis.laligue@ufolep-usep.fr 01 43 58 97 62 01 43 58 97 74						

**FICHE D'INSCRIPTION - STAGE TECHNIQUE AUTO
« RECYCLAGE DIRECTEUR DE COURSE (Auto - Kart) »
LE 28 FÉVRIER 2015 À SALBRIS (41)**

**COUPON RÉPONSE
À RETOURNER AVANT LE 18 FÉVRIER 2015 :**

FEUILLERAT Patrick (CNS Auto)
21 rue de Branlac
33170 GRADIGNAN
✉ : patrick.feullerat@sfr.fr
Tél. : 05 56 89 54 00

UFOLEP Pôle Formation
3, rue Récamier
75341 PARIS CEDEX 7
✉ : esyritis.lalique@ufolep-usep.fr
Fax : 01 43 58 97 74

Comité UFOLEP :

Nom :

Prénom :

Numéro de licence (2014/2015) :

N° de portable :

E-mail :

Souhaite participer au stage T « Recyclage directeur de course »

Signature du Délégué
Tampon de la Délégation UFOLEP

**BF 1 A spécifique – Marche nordique
Les 21 et 28 mars 2015**

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Marche nordique – BF1A spécifique
Date et lieu du stage	Samedis 21 et 28 mars 2015 à Ablain St-Nazaire (62)
Public	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Être licencié UFOLEP (saison 2014/2015) ✚ Avoir 18 ans (<i>et être titulaire du PSC1 pour l'obtention du diplôme</i>) ✚ Avoir validé la Période probatoire et avoir le tronc commun BF1
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Devenir animateur marche nordique ✚ Être capable d'animer et de gérer un projet d'animation dans l'association. Et être capable de participer à l'organisation de l'activité départementale et la région
Contenus de formation	<ul style="list-style-type: none"> ✚ UCC A.S.1-A-4.1 : Technique et Pédagogie ✚ UCC A.S.1-A-4.2 : Législation ✚ UCC A.S.1-A-4.3 : Sécurité de la pratique ✚ UCC A.S.1-A-4.4 : Environnement
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Matériel de prise de notes et documentation personnelle ✚ Livret de formation ✚ Tenue de sport
Responsable administratif	Jean-Claude SABLE
Responsable formation	Céline CANDELIER
Formateurs	Céline CANDELIER
Coût par stagiaire	30 €
Inscriptions	<p>Auprès de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p>✉ UFOLEP Nord-Pas-de-Calais Maison des Sports 9 rue Jean Bart 62143 ANGRES</p> <p>☎ 03 21 72 67 24 ✉ crufa@ligue62.org</p> <p>Date limite de réception des dossiers à l'UFOLEP : 11 mars 2015</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> ✚ fiche d'inscription (téléchargeable sur le site de la fédération) ✚ 1 photo obligatoire collée sur la fiche d'inscription ✚ 1 chèque émanant du Comité Départemental UFOLEP (libellé à l'ordre de « <i>UFOLEP 59/62</i> »), qui transmet le dossier, et dont le montant doit correspondre au total des droits à verser ✚ photocopie de la licence 2014-2015 et du livret de formation ✚ 1 enveloppe autocollante, affranchie au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du candidat

BF1 A complet - Sports Mécaniques Moto
Les 14-15 et 28-29 mars 2015

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Sports Mécaniques Moto - BF 1A
Date(s) et Lieu(x) du stage	Les 14-15 mars 2015 à Verne d'Anjou et les 28-29 mars 2015 à Briollay (49)
Public	<ul style="list-style-type: none">  Licencié UFOLEP (saison 2014/2015) et avoir 17 ans minimum  Avoir validé sa période probatoire  Être titulaire du PSC1
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">  Être capable d'animer, de gérer un projet d'animation dans l'association  Être capable de participer à l'organisation de l'activité départementale  Être capable de proposer des ateliers éducatifs
Contenus de formation	<ul style="list-style-type: none">  Tronc commun (UCC. TC 1 - UCC. TC 2 - UCC. TC 3)  UC AS 1-A-4.1 : Technique et Pédagogie  UC AS 1-A-4.2 : Législation  UC AS 1-A-4.3 : Sécurité et Pratique  UC AS 1-A-4.4 : Environnement
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes et documentation personnelle  Livret de formation  Tenue sportive et moto
Responsable administratif	Agnès LOISEAU – Cécile ALLAIS
Responsable formation	Cécile ALLAIS
Formateur (s)	Brice SASMAYOUX - Agnès LOISEAU - Cécile ALLAIS
Coût par stagiaire	120 € les 2 week-ends (sans hébergement)
Inscriptions	<p>Inscription en ligne sur le site internet : www.cd.ufolep.org/maineetloire Renseignement auprès de la délégation départementale:</p> <p> UFOLEP 49 14 bis avenue Marie Talet 49100 ANGER</p> <p> 02 41 96 11 53  02 41 60 85 95</p> <p>Date limite de réception des dossiers : 25 février 2015</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  fiche d'inscription (téléchargeable sur le site de la fédération)  1 photo obligatoire collée sur la fiche d'inscription  photocopie de la licence 2014-2015  1 enveloppe autocollante, affranchie au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du candidat  1 chèque libellé à l'ordre de « <i>UFOLEP 49</i> »

BF1 A spécifique - Sports Mécaniques Moto

Les 7-8 et 14 mars 2015

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Sports Mécaniques Moto - BF 1A spécifique
Date(s) et Lieu(x) du stage	Les 7-8 et 14 mars 2015 à Wingles. (62)
Public	<ul style="list-style-type: none">  Licencié UFOLEP (saison 2014/2015) et avoir 17 ans minimum  Avoir validé sa période probatoire  Avoir son Tronc commun BF1
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">  Être capable d'animer, de gérer un projet d'animation dans l'association  Être capable de participer à l'organisation de l'activité départementale  Être capable de proposer des ateliers éducatifs
Contenus de formation	<ul style="list-style-type: none">  UC AS 1-A-4.1 : Technique et Pédagogie  UC AS 1-A-4.2 : Législation  UC AS 1-A-4.3 : Sécurité et Pratique  UC AS 1-A-4.4 : Environnement
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes  Documentation personnelle  Livret de formation  Tenue sportive et moto
Responsable administratif	Jean-Claude SABLE
Responsable formation	Jean-Claude SABLE
Formateur (s)	Michel COEUGNIET – Thérèse LE GOFF – Jean-Claude SABLE
Coût par stagiaire	45 €
Inscriptions	<p>Auprès de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p> UFOLEP Flandres-Artois Maison des Sports 9 rue Jean Bart 62143 ANGRES</p> <p> 03 21 72 67 24  crufa@lique62.org</p> <p>Date limite de réception des dossiers : <u>2 mars 2015</u></p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  fiche d'inscription (téléchargeable sur le site de la fédération)  1 photo obligatoire collée sur la fiche d'inscription  1 chèque émanant du Comité Départemental UFOLEP (libellé à l'ordre de « UFOLEP 59/62 »), qui transmet le dossier, et dont le montant doit correspondre au total des droits à verser  photocopie de la licence 2014-2015 et du livret de formation  1 enveloppe autocollante, affranchie au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du candidat

**BF10 spécifique / Recyclage Directeur de course
Sports Mécaniques Moto
Les 28 février 1^{er} mars 2015**

Discipline / Types de stage	Sports Méca. Moto - BF10 spécifique / Recyclage Directeur de course
Date(s) et Lieu(x) du stage	Les 28 février et 1 ^{er} mars 2015 à Lons-le-Saunier (39) Siège de la Ligue de L'enseignement : 280 rue des Violettes
Public	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Licencié UFOLEP (saison 2014/2015) et avoir 17 ans minimum ✚ Période probatoire validée et avoir validé le Tronc commun (BF1) ✚ Avoir participé à une formation Capacité des commissaires ✚ <u>Pour le recyclage</u> : être directeur de course Moto
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Devenir officiel 1^{er} degré : directeur de course ✚ Être capable d'animer, de gérer un projet d'animation dans l'association ✚ Être capable de participer à l'organisation de l'activité départementale ✚ Être à jour de ses recyclages (tous les 3 ans)
Contenus de formation	<p>12 heures de formation (BF10 spécifique)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ <u>UCC spécifique</u> : technique et pédagogie, législation, sécurité de la pratique, environnement
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Matériel de prise de notes ✚ Documentation personnelle ✚ Livret de Formation ✚ Tenue sportive
Responsable administratif	Marc RICHARD
Responsable formation	Marc RICHARD
Formateur	Lionel BALIGAND
Coûts par stagiaire	140 € (3 repas + nuit sam) – 70 € (déjeuner sam et dim) - 45 € (repas dim)
Inscriptions	<p>Auprès de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p>✉ UFOLEP Franche-Comté Marc RICHARD 29 boulevard de Gaulle BP 137 70003 VESOUS Cedex</p> <p>☎ 03 84 75 04 70 - 06 52 66 89 73 ✉ ufolep.fc@gmail.com</p> <p>Date limite de réception des dossiers à l'UFOLEP le 20 février 2015</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> ✚ fiche d'inscription (téléchargeable sur le site de la fédération) ✚ 1 photo obligatoire collée sur la fiche d'inscription ✚ 1 chèque émanant du Comité Départemental UFOLEP (libellé à l'ordre de « UFOLEP Franche Comté », qui transmet le dossier) et dont le montant doit correspondre au total des droits à verser ✚ photocopie de la licence 2014-2015 ✚ 1 enveloppe autocollante, affranchie au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du candidat

BF2A complet - Sports Mécaniques Moto

Les 14-15 et 28-29 mars 2015

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Sports Mécaniques Moto - BF2A
Date(s) et Lieu(x) du stage	Les 14-15 mars 2015 à Verne d'Anjou et les 28-29 mars 2015 à Briollay (49)
Public	<ul style="list-style-type: none">  Licencié UFOLEP (saison 2014/2015)  Avoir 18 ans minimum  Être titulaire du BF1A complet Moto
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">  Être capable d'animer, de gérer un projet d'animation dans l'association et dans le département ou la région  Être capable de participer aux actions d'une équipe de formation
Contenus de formation	<ul style="list-style-type: none">  Tronc commun BF2 (UCC. TC 1 - UCC. TC 2 - UCC. TC 3)  UC AS 1-A-4.1 : Technique et Pédagogie  UC AS 1-A-4.2 : Législation  UC AS 1-A-4.3 : Sécurité et Pratique  UC AS 1-A-4.4 : Environnement
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes et documentation personnelle  Livret de formation  Tenue sportive et moto
Responsable administratif	Agnès LOISEAU – Cécile ALLAIS
Responsable formation	Cécile ALLAIS
Formateur (s)	Brice SASMAYOUX - Agnès LOISEAU - Cécile ALLAIS
Coût par stagiaire	120 € les 2 week-ends (sans hébergement)
Inscriptions	<p>Inscription en ligne sur le site internet : www.cd.ufolep.org/maineetloire Renseignement auprès de la délégation départementale:</p> <p> UFOLEP 49 14 bis avenue Marie Talet 49100 ANGER</p> <p> 02 41 96 11 53  02 41 60 85 95</p> <p>Date limite de réception des dossiers : 25 février 2015</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  fiche d'inscription (téléchargeable sur le site de la fédération)  1 photo obligatoire collée sur la fiche d'inscription  photocopie de la licence 2014-2015  1 enveloppe autocollante, affranchie au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du candidat  1 chèque libellé à l'ordre de « UFOLEP 49 »

FORMATION CONTINUE / FORMATION INITIALE VISITEURS DE CIRCUIT MOTO

ANNEXE AUX RTS MOTOCROSS EXPERTISE DES CIRCUITS

**Samedi 7 mars 2015 à Paris
ou Samedi 21 mars 2015 en Aquitaine**

Face à l'importance des enjeux pour le devenir de notre sport, il est apparu nécessaire aux deux fédérations, que l'ensemble des circuits de motocross, FFM comme UFOLEP, fassent l'objet d'un réaménagement complet concernant les dispositifs de sécurité.

La FFM a produit une annexe aux RTS (règles techniques de sécurité) pour l'aménagement des circuits à partir de 2015.

À ce titre, afin d'être en conformité avec cette annexe, l'UFOLEP a décidé de mettre en place un recyclage et une formation initiale pour les visiteurs de circuits.

RECYCLAGE (formation continue) DES VISITEURS DE CIRCUITS (9h/13h)

Il est obligatoire pour tous les visiteurs de circuits n'ayant pas participé aux recyclages organisés en novembre/décembre 2014 ou janvier 2015 pour être habilités à visiter de circuits.

La demi-journée de recyclage comportera 3 temps :

- Appropriation des Annexes aux RTS
- Expertise des circuits (procédure et mise en œuvre)

Nous tenons à vous rappeler que ce sont les deux derniers recyclages programmés pour l'année 2015 et que les visiteurs de circuit non recyclés ne pourront pas visiter de circuits tant qu'ils ne sont pas recyclés !

FORMATION INITIALE DE VISITEURS (9h/18h)

Sachant que certaines régions sont en déficit de visiteurs, une formation de nouveaux visiteurs de circuit est proposée en amont du recyclage auquel les nouveaux visiteurs doivent également participer (contenu différent).

Cette formation est ouverte aux O1/BF1O et O2/BF2O Moto.

RAPPEL IMPORTANT :

- Possibilité de s'inscrire à la formation "Visiteur de circuit Moto" pour les titulaires du BF1O Moto (diplôme acquis)
- Le stage "Visiteur de circuit Moto" sera validé par le formateur et transmis au Pôle Formation.
- Les personnes ayant participé à la formation "Visiteur de circuit Moto" seront inscrites sur la liste nationale des visiteurs qualifiés

La demi-journée de formation initiale comportera 3 temps :

- Démarche d'agrément
- Connaissances des RTS (Règles Techniques et de Sécurité) concernant les circuits
- Règlements spécifiques UFOLEP
- Dossier de visite
- Évaluation du circuit

Visiteur de circuits Moto UFOLEP

Le visiteur de circuit UFOLEP est mandaté par un comité départemental pour effectuer une visite annuelle de chaque circuit afin de vérifier sa conformité à l'arrêté d'homologation et aux règlements UFOLEP.

Avec l'avis favorable du visiteur, le comité délivre l'agrément du circuit obligatoire pour les activités UFOLEP et pour l'assurance.

Le « Visiteur de circuit » fera les remarques qui s'imposent quant à la conformité du circuit et pourra donner un avis favorable lorsque toutes les réserves seront levées.

Cette visite de circuit pourra aussi anticiper celle de la Commission de Sécurité afin de préparer le circuit à l'homologation.

Le visiteur accompagnera l'expert de la FFM dans le nouveau dispositif d'expertise des circuits.

Pour mettre en place ce dispositif, il est demandé à chaque département qui a une activité moto (à défaut à la région) de désigner un visiteur de circuit habilité.

Le visiteur de circuit doit être directeur de course, titulaire d'un O1 ou BF10.

Une fiche technique de visite sera proposée, accompagnée des fiches RTS de la fédération délégataire et des règlements UFOLEP.

Prise en charge financière

Cette formation est gratuite (frais pédagogique à la charge de l'UFOLEP nationale) mais les frais de restauration et de déplacement (et frais d'hébergement) sont à la charge des comités départementaux ou régionaux.

Ces stages sont ouverts à :
- 15 participants maximum pour la formation initiale
- et 15 participants maximum pour le recyclage.

FICHE D'INSCRIPTION**FORMATION CONTINUE / FORMATION INITIALE DE VISITEURS DE CIRCUIT MOTO****Mars 2015 à Paris (Récamier) ou en Aquitaine****Coupon-Réponse à retourner AVANT le 27 février 2015****Par mail à esyritis.laligue@ufolep-usep.fr - Par fax au 01.43.58.97.74****à retourner avant le 6/01/2015 (esyritis.laligue@ufolep-usep.fr)**

Comité UFOLEP régional / départemental :

Propose l'inscription de :

NOM - Prénom :

Numéro de licence UFOLEP (*saison 2014/2015*) :

Téléphone :

Adresse mail :

Qualification formation moto : O1/BF10 O2/BF20 Autre :**Rappel** : ➤ formation initiale **Visiteur de circuit** ouverte aux licenciés titulaires du O1/BF10

➤ recyclage ouvert aux visiteurs de circuits formés les années précédentes

Choix : **Session du samedi 7 mars 2015 à Paris (3 rue Récamier - 75007 PARIS)**↵ Formation continue (recyclage) - 9h/13h: Oui↵ Formation initiale « Visiteur de circuit » - 9h/18h Oui **Session du samedi 21 mars 2015 en Aquitaine**↵ Formation continue (recyclage) - 9h/13h: Oui↵ Formation initiale « Visiteur de circuit » - 9h/18h Oui*Signature du Délégué ou Président du Comité
Cachet du Comité Régional ou Départemental*

BF 1 A spécifique – Tir
Les 18 avril et 30 mai 2015

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Tir – BF1A spécifique
Date et lieu du stage	Les 18 avril et 30 mai 2015 à Nomain (59)
Public	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Être licencié UFOLEP (saison 2014/2015) ✚ Avoir 18 ans (<i>et être titulaire du PSC1 pour l'obtention du diplôme</i>) ✚ Avoir validé la Période probatoire et avoir le tronc commun BF1
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Devenir animateur 1^{er} degré Tir sportif ✚ Être capable d'animer et de gérer un projet d'animation dans l'association. Et être capable de participer à l'organisation de l'activité départementale et la région
Contenus de formation	<ul style="list-style-type: none"> ✚ UCC A.S.1-A-4.1 : Technique et Pédagogie ✚ UCC A.S.1-A-4.2 : Législation ✚ UCC A.S.1-A-4.3 : Sécurité de la pratique ✚ UCC A.S.1-A-4.4 : Environnement
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Matériel de prise de notes et documentation personnelle ✚ Livret de formation ✚ Tenue de sport
Responsable administratif	Jean-Claude SABLE
Responsable formation	Michel NOWAK
Formateurs	Michel NOWAK – Joël DEVOS – Pascal BLONDE
Coût par stagiaire	40 €
Inscriptions	<p>Auprès de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p> UFOLEP Nord-Pas-de-Calais Maison des Sports 9 rue Jean Bart 62143 ANGRES</p> <p> 03 21 72 67 24  crufa@ligue62.org</p> <p>Date limite de réception des dossiers à l'UFOLEP : <u>27 mars 2015</u></p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> ✚ fiche d'inscription (téléchargeable sur le site de la fédération) ✚ 1 photo obligatoire collée sur la fiche d'inscription ✚ 1 chèque émanant du Comité Départemental UFOLEP (libellé à l'ordre de « <i>UFOLEP 59/62</i> »), qui transmet le dossier, et dont le montant doit correspondre au total des droits à verser ✚ photocopie de la licence 2014-2015 et du livret de formation ✚ 1 enveloppe autocollante, affranchie au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du candidat

**BF10 spécifique – Tir à l'arc
Le 21 mars 2015**

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Tir à l'arc – BF 1 O spécifique
Date(s) et Lieu(x) du stage	Le 21 mars 2015 à Sainte-Tulle (04)
Public	<ul style="list-style-type: none">  Être licencié UFOLEP (<i>saison 2014/2015</i>) – Avoir 18 ans  Avoir validé la Période probatoire de 20 h  Avoir participé à un Tronc commun BF1
Objectif	<ul style="list-style-type: none">  Devenir Officiel 1^{er} degré en Tir à l'arc  Être capable de gérer un concours, connaître les règles de sécurité et les règlements
Contenus de formation	<p><u>Durée : 8 heures.</u></p> <ul style="list-style-type: none">  <u>UCC spécifique</u> : technique et pédagogie, législation, sécurité de la pratique, environnement
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes - Documentation personnelle  Livret de formation  Tenue de sport
Responsable administratif	Valérie ALIX
Responsable formation	Alain GAUDEFROY
Formateurs	Jean-Luc CAILTEUX
Coût par stagiaire	40 € (sans hébergement)
Inscriptions	<p>Auprès de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p> UFOLEP PACA 192 rue Bertin Horace 13005 MARSEILLE</p> <p> 04 91 42 28 60  ufolepaca@yahoo.fr</p> <p>Date limite de réception des dossiers : <u>13 mars 2015</u></p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  dossier d'inscription (téléchargeable sur www.ufolepaca.fr)  1 chèque (libellé à l'ordre de « <i>UFOLEP PACA</i> »)  photocopie de la licence 2014-2015

TRONC COMMUN (BF 1)
Le 11 avril 2015

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Tronc Commun (BF1)
Date et lieu du stage	Le samedi 11 avril 2015 à Sainte-Tulle (04)
Public	<ul style="list-style-type: none">  Licencié UFOLEP (saison 2014-2015) -  Avoir réalisé la période probatoire de 20h au sein de son association
Objectif	<ul style="list-style-type: none">  Place de la Fédération dans le mouvement sportif  Être capable d'organiser, d'animer et de gérer un projet d'animation dans l'association et de participer à l'organisation de l'activité dans le département ou la région
Contenus de formation	<p>Durée : 8 heures</p> <p>UCC. TC 1 : Mouvement associatif et sportif UCC. TC 2 : Animation pédagogique UCC. TC 3 : Sécurité de la pratique</p>
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes - Documentation personnelle  Livret de formation
Responsable administratif	Valérie ALIX
Responsable formation	Gérard FIORENTINO
Formateur	Charles-Baptiste AGOSTINI
Coût par stagiaire	40 € (sans hébergement)
Inscriptions	<p>Auprès de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p> UFOLEP PACA 192 rue Bertin Horace 13005 MARSEILLE</p> <p> 04 91 42 28 60  ufolepaca@yahoo.fr</p> <p>Date limite de réception des dossiers : <u>23 mars 2015</u></p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  dossier d'inscription (téléchargeable sur www.ufolepaca.fr)  1 chèque (libellé à l'ordre de « <i>UFOLEP PACA</i> »)  photocopie de la licence 2014-2015

TRONC COMMUN (pour BF1)
Le 14 mars 2015

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Tronc Commun (BF1)
Date et lieu du stage	14 mars 2015 (Tomblaine - Maison des sports régionales - 13 Rue Jean Moulin)
Public	<ul style="list-style-type: none">  Licencié UFOLEP (saison 2014/2015)  Avoir validé sa période probatoire
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">  Être capable d'animer, de gérer, un projet d'animation dans l'association  Être capable de participer à l'organisation de l'activité départementale
Contenus de formation	<p>Durée : 8 heures</p> <p>UCC. TC 1 : Mouvement associatif et sportif UCC. TC 2 : Animation pédagogique UCC. TC 3 : Sécurité de la pratique</p>
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes  Documentation personnelle  Livret de formation
Responsable administratif	SAINT REMY Nicolas
Responsable formation	SAINT REMY Nicolas
Formateurs	SAINT REMY Nicolas - THOMASSIN Julie
Coût par stagiaire	0 € (Repas tiré du sac)
Inscriptions	<p>Après de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p> UFOLEP 54 49, Rue Isabey 54000 NANCY</p> <p> 03.83.92.56.24</p> <p> nicolas.saintremy@hotmail.com</p> <p>Date limite de réception des dossiers à l'UFOLEP : samedi 7 mars 2015</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  fiche d'inscription (téléchargeable sur internet)  1 photo obligatoire collée sur la fiche d'inscription  photocopie de la licence 2014/2015  1 enveloppe autocollante, affranchie au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du candidat

TRONC COMMUN (pour BF1)
Le 19 avril 2015

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Tronc Commun (BF1)
Date et lieu du stage	Le dimanche 19 avril 2015 à Montdidier (60) (<i>Chemin des Catiches</i>)
Public	<ul style="list-style-type: none">  Licencié UFOLEP (saison 2014/2015)  Avoir validé sa période probatoire
Objectif	Être capable d'organiser, d'animer et de gérer un projet d'animation dans l'association et de participer à l'organisation de l'activité dans le département ou la région.
Contenus de formation	<p>Durée : 8 heures</p> <p>UCC. TC 1 : Mouvement associatif et sportif UCC. TC 2 : Animation pédagogique UCC. TC 3 : Sécurité de la pratique</p>
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes  Documentation personnelle  Livret de formation
Responsable administratif	Olivier VIVIES
Responsable formation	Olivier VIVIES
Formateurs	Olivier VIVIES
Coût par stagiaire	20 €
Inscriptions	<p>Après de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p> UFOLEP Picardie 51 rue de Sully 80000 AMIENS</p> <p> 03.22.52.49.16 / 06.88.68.14.57  ufolep.usep.picardie@free.fr</p> <p>Date limite de réception des dossiers à l'UFOLEP : <u>7 avril 2015</u></p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  fiche d'inscription (téléchargeable sur internet)  1 photo obligatoire collée sur la fiche d'inscription  1 chèque émanant du Comité Départemental UFOLEP (libellé à l'ordre de « <i>UFOLEP Picardie</i> », qui transmet le dossier) et dont le montant doit correspondre au total des droits à verser  photocopie de la licence 2014/2015

TRONC COMMUN (pour BF2)
Le 14 mars 2015

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Tronc Commun (BF2)
Date et lieu du stage	14 mars 2015 (Tomblaine - Maison des sports régionales - 13 Rue Jean Moulin)
Public	<ul style="list-style-type: none">  Licencié UFOLEP (saison 2014/2015)  Avoir validé sa période probatoire
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">  Être capable d'animer, de gérer, un projet d'animation dans l'AS, le département ou la région  Être capable de participer aux actions d'une équipe de formation
Contenus de formation	<p>Durée : 8 heures</p> <p>UCC. TC 1 : Mouvement associatif et sportif UCC. TC 2 : Animation pédagogique UCC. TC 3 : Sécurité de la pratique</p>
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes  Documentation personnelle  Livret de formation
Responsable administratif	SAINT REMY Nicolas
Responsable formation	SAINT REMY Nicolas
Formateurs	SAINT REMY Nicolas - THOMASSIN Julie
Coût par stagiaire	0 € (Repas tiré du sac)
Inscriptions	<p>Après de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p> UFOLEP 54 49, Rue Isabey 54000 NANCY</p> <p> 03.83.92.56.24</p> <p> nicolas.saintremy@hotmail.com</p> <p>Date limite de réception des dossiers à l'UFOLEP : samedi 7 mars 2015</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  fiche d'inscription (téléchargeable sur internet)  1 photo obligatoire collée sur la fiche d'inscription  photocopie de la licence 2014/2015  1 enveloppe autocollante, affranchie au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du candidat

**POLE PROSPECTIVE
ET DEVELOPPEMENT**

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire



www.justice.gouv.fr

Paris, le 03 février 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Candidats à la Classe Préparatoire Intégrée (CPI) d'éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse: les inscriptions sont ouvertes !

Les candidats à la classe préparatoire intégrée d'éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) ont jusqu'au 30 avril 2015 pour s'inscrire sur le site internet www.metiers.justice.gouv.fr

LA CLASSE PREPARATOIRE INTEGREE D'EDUCATEUR DE LA PJJ

Avec la volonté d'assurer l'égalité des chances d'entrée aux concours de ses différentes formations, le ministère de la Justice a créé en 2007 les classes préparatoires intégrées dans ses quatre écoles.

Depuis la rentrée 2008, l'école nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ) accueille à Roubaix les élèves sélectionnés. Au programme : cours magistraux, ateliers, enseignements méthodologiques et suivi individualisé du parcours leur assurent des conditions optimales pour préparer le concours d'éducateur.

Dans le même cadre que les éducateurs et directeurs stagiaires, les élèves de la classe préparatoire intégrée participent à la vie scolaire et culturelle de l'ENPJJ.

INTEGRER LA CPI D'EDUCATEUR DE LA PJJ

Les élèves de la classe préparatoire intégrée (CPI) d'éducateur de la PJJ bénéficient d'une formation, d'un hébergement et d'une restauration pris en charge par l'ENPJJ.

Pour intégrer la CPI, les candidats doivent :

- être diplômés d'un Bac+2,
- être issus de milieux sociaux modestes.

Le dossier de candidature est à télécharger sur www.metiers.justice.gouv.fr et à déposer aux pôles territoriaux de formation de l'ENPJJ, présents dans chacune des inter-régions (les adresses et contacts sont disponibles sur le site du ministère de la Justice). Outre les conditions, les candidats sont retenus en fonction de leur motivation et leur goût pour le métier d'éducateur de la PJJ. Les 25 élèves retenus feront leur rentrée le 1^{er} septembre 2015. La classe préparatoire intégrée en présentiel s'achèvera le 19 décembre 2015 et sera suivie d'un mois de formation et d'accompagnement à distance.

Sur www.metiers.justice.gouv.fr : retrouvez le dossier d'inscription, les témoignages d'élèves, les résultats des concours

Sur www.enpjj.justice.fr : retrouvez le site de l'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse, ses formations, la scolarité

Contact presse – Direction de la protection judiciaire de la jeunesse Hélène Suhas : 01 44 77 78 75 / helene.suhas@justice.gouv.fr
[@justice_gouv](https://twitter.com/justice_gouv)

PEDT

La banque de ressources PEDT annoncée par la circulaire du 19 décembre 2014 est en ligne sur <http://pedt.education.gouv.fr/>

Le site sera décliné sur les sites académiques et les sites gouvernementaux. Une fiche de présentation est jointe.

Une version enrichie V2 est d'ores et déjà en préparation pour apporter encore plus de ressources utiles aux élus.

GÉNÉRALISATION DES PROJETS ÉDUCATIFS TERRITORIAUX UN NOUVEAU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES ÉLUS LOCAUX

L'année 2015 sera marquée par la généralisation des projets éducatifs territoriaux (PEDT) destinés à favoriser sur l'ensemble du territoire le développement d'activités périscolaires de qualité et leur bonne complémentarité avec les activités scolaires.
Afin de soutenir cette généralisation, un dispositif d'accompagnement est déployé en direction des élus, maires ou président-e-s d'EPCI.

OUVERTURE D'UN SITE DÉDIÉ POUR AIDER LES ÉLUS DANS L'ÉLABORATION DES PEDT

The screenshot shows the homepage of the website pedt.education.gouv.fr. At the top, there is a header with the French flag and the text "Mettre en place un projet éducatif territorial". Below this, a section titled "L'ÉTAT MOBILISÉ AUX CÔTÉS DES MAIRES" provides information about the state's support for local authorities. The main content area is titled "LES 4 ÉTAPES CLÉS POUR ÉLABORER UN PEDT" and features four numbered steps: 1. "BÉNEVOIS LES ACTEURS LOCAUX ET PENSER UN DIAGNOSTIC", 2. "RÉDIGER LE PROJET ET L'AJUSTER COLLECTIVEMENT", 3. "ÉCHANGER AVEC LES SERVICES DE L'ÉTAT EN VUE DE SIGNER LA CONVENTION", and 4. "INTENSIFIER LE PROJET ET INFORMER TOUTES LES MAIRES DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE". Each step includes an icon and a "EN SAVOIR PLUS" button. Below the steps, there is a "TÉLÉCHARGER" button for "Conseils pratiques et ressources à mobiliser pour mettre en place son PEDT". The "RESSOURCES" section at the bottom offers three categories: "LES AIDES FINANCIÈRES", "DES RÉPONSES À VOS QUESTIONS", and "DES CONTACTS UTILES POUR VOUS ACCOMPAGNER", each with a "TÉLÉCHARGER" button. At the very bottom, it mentions other resources like "l'espace dédié à la nouvelle organisation du temps scolaire" and "le guide des activités périscolaires de qualité".

pedt.education.gouv.fr

Le site pedt.education.gouv.fr met à disposition des élus et de leurs collaborateurs de **l'information et des conseils pratiques** élaborés grâce à l'expertise des services de l'État et de ses partenaires (associations d'élus, maires, caisse nationale d'allocations familiales, fédération de parents d'élèves, collectif d'associations partenaires de l'école, etc.).

Ce site guide les élus dans la préparation et l'élaboration de leur projet éducatif : aide méthodologique, information sur les aides financières à mobiliser pour la mise en place d'activités périscolaires, questions/réponses.

D'ici la fin du mois de mars, ce site sera enrichi de nouvelles ressources, notamment des **exemples de PEDT** adaptés à la diversité des situations locales et des **outils d'aide à la rédaction**.

LES SERVICES DE L'ÉTAT ET SES PARTENAIRES MOBILISÉS À TOUS LES NIVEAUX

Au niveau national, le site mutualise les bonnes pratiques et apporte des éclairages sur les questions auxquels doivent répondre les élus et leurs partenaires.

Dans chaque département, des **groupes d'appui départementaux (Gad)** sont mis en place pour accompagner les élus dans l'élaboration de leur PEDT et dans la mobilisation des ressources éducatives sur l'ensemble du territoire. Ils associent les compétences et l'expertise des services territoriaux de l'Etat (direction académique des services de l'Education nationale, direction départementale de la cohésion sociale, direction régionale des affaires culturelles, etc.), des caisses d'allocations familiales (Caf), de la Mutualité sociale agricole (MSA).

Les associations partenaires de l'école, les services des conseils généraux ou encore les délégations régionales du CNFPT peuvent être associés à ces Gad.

Des formations communes aux cadres et experts des ministères chargés de l'Éducation nationale et de la Jeunesse sont organisées tout au long de l'année pour continuer à enrichir l'aide apportée aux élus.

The screenshot displays the website's interface. At the top, there are two main sections: a grey one with the text 'ÉCHANGER AVEC LES SERVICES DE L'ÉTAT EN VUE DE SIGNER LA CONVENTION' and a blue one with 'DIFFUSER LE PROJET ET INFORMER TOUS LES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE'. Below these are 'EN SAVOIR PLUS' buttons. A central section titled 'Conseils pratiques et ressources à mobiliser pour mettre en place son PEDT' features a 'TÉLÉCHARGER' button. The 'RESSOURCES' section is divided into three green boxes: 'LES AIDES FINANCIÈRES', 'DES RÉPONSES À VOS QUESTIONS', and 'DES CONTACTS UTILES POUR VOUS ACCOMPAGNER'. Each box contains descriptive text and a 'TÉLÉCHARGER' button. A line from the text on the right points to the 'DES CONTACTS UTILES...' box.

Les coordonnées des acteurs mobilisés sur le terrain

La rubrique « **contacts utiles** » permet à chaque élu de retrouver les coordonnées des services départementaux (Dasen et DDCS/PP) et des partenaires (Caf, CG, Cape, Centre national de la fonction publique territoriale). Ils peuvent être sollicités pour apporter **une aide, des ressources ou des conseils** pour l'organisation des activités périscolaires.

POLE VIE SPORTIVE

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

ATTENTION**DATES ET LIEUX DES CERTIFICATIONS ET RECYCLAGES
FFSA 2015**

Vous trouverez ci-joint la programmation 2015 des certifications et recyclages FFSA pour les officiels auto.

✚ **Certifications :**

REGIONS	DATES	LIEUX	CORRESPONDANTS	MAILS DES CORRESPONDANTS
Rhône Alpes	28 février	Valence (26)	Vincent DEFOSSEZ	vie.associative@fol26.fr
Nord Est	7 mars	Giffaumont (51)	Claude MAGNIEN	claudemagnien@wanadoo.fr
Auvergne	7 mars	Vichy (03)	Jean Claude DAUPHANT	jcdauphant@sfr.fr
Bretagne / Pays de Loire	21 mars	Rennes (35)	Gaëlle ARZUR	arzurgaelle@yahoo.fr

✚ **Recyclages :**

REGIONS	DATES	LIEUX	CORRESPONDANTS	MAILS DES CORRESPONDANTS
Poitou Charentes	21 février	Tours (37)	Patrick MACHET	kart-cross@cc-parthenay.fr
Rhône Alpes	28 février	Valence (26)	Vincent DEFOSSEZ	vie.associative@fol26.fr
Nord Est	7 mars	Giffaumont (51)	Claude MAGNIEN	claudemagnien@wanadoo.fr
Auvergne	7 mars	Vichy (03)	Jean Claude DAUPHANT	jcdauphant@sfr.fr
Bretagne / Pays de Loire	21 mars	Rennes (35)	Gaëlle ARZUR	arzurgaelle@yahoo.fr

- ✓ **La liste des certifications FFSA (*mise à jour*)**

<http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/LISTE-FORMATION-FFSA-2008-A-2014.pdf>

- ✓ **La liste des recyclages FFSA (*mise à jour*)**

<http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/recyclage-FFSA-candidats-2014-2015.pdf>

- ✓ **Le mémento pour les certifications et recyclages FFSA**

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/MEMENTO_CERTIFICATION_RECYCLAGE.pdf



INFORMATION

Un rassemblement national UFOLEP Arts Martiaux aura lieu les **23 et 24 mai 2015** à **Ceyrat (63)**.

Site d'accueil :

http://www.clermontcommunaute.net/index.php?option=com_content&task=view%20&id=161&Itemid=224

La programmation sportive sera la suivante :

- Judo
- Ju Jitsu
- Aïkido (*stage national des référents techniques départementaux, les 23 et 24 mai*)
- Karaté (*le dimanche 24 mai*)
- Luites traditionnelles (Kourach)



Ce temps fort sera également l'occasion d'échanger avec les responsables de délégation sur les évolutions d'organisation territoriale des arts martiaux (rencontres sportives de jeunes par zone, ...) et la présentation / dotation de nouveaux outils techniques et pédagogiques.

La circulaire d'organisation (programme par activité, règlements techniques, informations pratiques) sera diffusée **début mars** dans le réseau UFOLEP.

En espérant vous voir nombreux à cette fête des arts martiaux UFOLEP !



IMPORTANT

✚ **Le Championnat National Cross-Country** se déroulera le 15 mars 2015 à Reims (51).

✚ **La circulaire d'organisation** est téléchargeable sur le site internet :

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/Dossier_national_cross_country_2015.pdf

- **Fiche engagement – restauration**

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/fiche_engagements_-_r%C3%A9servations.xls



✚ **Le Championnat National Indoor** se déroulera le 22 mars 2015 à Nogent sur Oise (60).

✚ **La circulaire d'organisation** est téléchargeable sur le site internet :

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/Dossier_National_INDOOR-ufolep_2015.pdf

- **Fiche engagement challenge A région**

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/fiche_engagement_challenge_A_r%C3%A9gion.xls

- **Fiche engagement challenge B féminin**

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/fiche_engagement_challenge_B_FEMININ.xls

- **Fiche engagement challenge B masculin**

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/fiche_engagement_challenge_B_FEMININ.xls

- **Fiche engagement individuel**

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/fiche_engagement_individuel.xls

- **Fiche engagement région**

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/fiche_engagement_r%C3%A9gion.xls



✚ **Le Championnat National Tir Hiver** se déroulera les 14 & 15 mars 2015 à Béthune (62).

✚ **La circulaire d'organisation** est téléchargeable sur le site internet :

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/Circulaire_National_de_tir_2015-modifie.pdf



✚ **Le Rassemblement National de Badminton** se déroulera les 4 & 5 avril 2015 au Conquet (29).

→ **La circulaire d'organisation** est téléchargeable sur le site internet :

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/Circulaire_organisation_g%C3%A9n%C3%A9rale_bad_2015.pdf



RECTIFICATIF...

AU CALENDRIER DES ÉPREUVES NATIONALES 2015

ÉPREUVES	DATES	LIEUX
Athlétisme – Championnat National Cross-country	15 mars	Sillery (51)
Athlétisme – Championnats Nationaux Été	4 et 5 juillet	Limoges (87)

Merci de m'informer par mail (imatthey.laligue@ufolep-usep.fr), des éventuelles modifications pour le calendrier 2015.

RÈGLEMENT TYPE DES ÉPREUVES CYCLISTES SUR LA VOIE PUBLIQUE SOUMISES A AUTORISATION PREFECTORALE*

* *Les manifestations sportives qui constituent des épreuves, courses ou compétitions comportant un chronométrage et donnant lieu à un classement, qui se déroulent en totalité ou en partie sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique (Art. R. 331-6 du code du sport).*

Les pratiques qui sont concernées en UFOLEP : cyclospor, cyclocross, VTT compétition.

Les manifestations de cyclotourisme ne sont pas concernées par cette réglementation, puisqu'elles sont uniquement soumises à déclaration préfectorale (à partir de 50 cycles).



1. Préambule

Ce règlement s'applique à toute épreuve, compétition ou manifestation à caractère sportif, se déroulant en tout ou partie sur une voie ouverte à la circulation publique, donnant lieu ou non à classement et (ou) prise de temps, soit en fonction de la plus grande vitesse réalisée, soit d'une moyenne imposée sur une partie quelconque du parcours.

Ces organisations peuvent avoir lieu sur un parcours en boucle ou circuit, de ville à ville, ou par étapes.

Tout organisateur d'une épreuve cycliste sur la voie publique doit avoir présent à l'esprit que la sécurité est prioritaire, aussi bien pour les compétiteurs que pour les spectateurs et l'environnement. Il doit prendre, en conséquence, toutes les mesures nécessaires pour assurer cette sécurité.

Pour cela, il doit en tenir compte dans la conception de son organisation. Organiser une épreuve cycliste est une action sérieuse et responsable où tout doit être étudié, reconnu et déterminé minutieusement, tant sur les détails du parcours que sur les aménagements techniques, du départ jusqu'à l'arrivée.

Les fédérations affinitaires agréés organisent - y compris en aménageant leurs règlements sportifs fédéraux - les championnats départementaux, régionaux et nationaux de leurs sociétaires en précisant "championnat départemental, régional ou national de la fédération concernée".

2. Autorisation administrative

2.1 Délais

Toutes les épreuves cyclistes devront être soumises à autorisation de la part des préfetures, quel que soit le nombre de participants. Chaque demande d'autorisation d'organiser devra être déposée, au moins deux mois avant la date d'organisation, dans le cas d'une épreuve se disputant sur un seul département, trois mois avant la date d'organisation dans le cas d'une épreuve traversant plusieurs départements. (Art. 331-10 du Code du Sport)

2.2 Parcours

Un plan détaillé des sites de départ et d'arrivée, ainsi que l'itinéraire précis du parcours emprunté devront être joints aux documents remis en préfecture.

2.3 Nombre de participants

Toutes les compétitions cyclistes devront être soumises à autorisation de la part des organisateurs, quel que soit le nombre de participants. Il est précisé que, sauf dans le cas des épreuves « cyclo-sportives », dont certaines peuvent regrouper plusieurs milliers de participants, ce nombre ne peut pas excéder 200.

2.4 Type de Régime

La circulaire interministérielle NOR : SPOV1311759C du 6 mai 2013 relative à la sécurité des courses et épreuves sportives définit les régimes selon lesquels peuvent se dérouler les manifestations sportives autorisées.

- strict respect du code de la route

- priorité de passage
- usage privatif

2.5 Signaleurs

La présence, le nombre et le rôle des signaleurs est fonction du régime visé ci-dessus sous lequel l'épreuve a été autorisée par la Préfecture.

Leur emplacement doit être matérialisé sur le descriptif du parcours.

La liste des signaleurs doit être déposée à minima trois semaines avant la manifestation pour recevoir l'agrément du préfet.

Moyens à mettre en place	Nature de l'épreuve			
	Circuit (1) inférieur ou égal à 12 km	Circuit (1) supérieur à 12 km et inférieur à 20 km	Contre La Montre ou Epreuves Chronométrées	Circuit (1) 20 km ou plus Ou ville à ville ou par étapes
Strict respect du code de la route				
Signaleurs Poste Fixe	OUI aux carrefours les plus dangereux - pour rappeler les règles de respect du code de la route aux participants	OUI aux carrefours les plus dangereux - pour rappeler les règles de respect du code de la route aux participants	OUI aux carrefours les plus dangereux - pour rappeler les règles de respect du code de la route aux participants	OUI aux carrefours les plus dangereux - pour rappeler les règles de respect du code de la route aux participants
Signaleurs Mobiles Notamment à motocyclette	non	non	non	Non
Priorité de Passage				
Signaleurs Poste Fixe	OUI pour assurer la sécurité des compétiteurs et des usagers de la route	OUI pour assurer la sécurité des compétiteurs et des usagers de la route	OUI pour assurer la sécurité des compétiteurs et des usagers de la route	OUI pour assurer la sécurité des compétiteurs et des usagers de la route
Signaleurs Mobiles Notamment à motocyclette	Les motards pourront, dans la mesure du possible, aider momentanément les signaleurs poste fixe dans l'exercice de leur mission	Les motards pourront, dans la mesure du possible, aider momentanément les signaleurs poste fixe dans l'exercice de leur mission	NON	Les motards pourront, dans la mesure du possible, aider momentanément les signaleurs poste fixe dans l'exercice de leur mission
Usage privatif				
Signaleurs Poste Fixe	OUI pour assurer la sécurité des compétiteurs et des usagers de la route en compléments des forces de l'ordre	OUI pour assurer la sécurité des compétiteurs et des usagers de la route en compléments des forces de l'ordre	OUI pour assurer la sécurité des compétiteurs et des usagers de la route en compléments des forces de l'ordre	OUI pour assurer la sécurité des compétiteurs et des usagers de la route en compléments des forces de l'ordre
Signaleurs Mobiles Notamment à motocyclette	Les motards pourront, dans la mesure du possible, aider momentanément les signaleurs poste fixe dans l'exercice de leur mission	Les motards pourront, dans la mesure du possible, aider momentanément les signaleurs poste fixe dans l'exercice de leur mission	NON	Les motards pourront, dans la mesure du possible, aider momentanément les signaleurs poste fixe dans l'exercice de leur mission

2.6 Avis de la fédération délégataire

Conformément à l'article R. 331-9-1 du code du sport, la fédération délégataire rend un avis motivé au regard des règles techniques et de sécurité mentionnées à l'article R. 331-7 du décret 2012-312 susvisé.

2.7 Responsable Sécurité

Lors de la demande d'autorisation à la Préfecture, l'organisateur désignera un responsable sécurité. A défaut, l'organisateur se désignera comme responsable sécurité.

3. Signalisation et protection du parcours

3.1 Signalisation

La signalisation du parcours doit être efficace et très lisible pour tous les participants de l'épreuve. Elle doit désigner la direction à prendre, sans ambiguïté et sans qu'elle génère la moindre hésitation de la part des concurrents et suiveurs. Le fléchage ou le marquage au sol ou aérien sera effectué de façon réglementaire (emploi de peinture blanche interdite) conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 30 octobre 1973 (chapitre VI, article 118-7 : marquage de la chaussée par des tiers). Les marquages seront de couleur jaune et devront avoir disparu soit naturellement, soit par les soins des organisateurs, 24 heures après l'épreuve.

Les différents points stratégiques du parcours pourront également être matérialisés par un affichage par panneaux ou à l'aide d'un drapeau jaune.

3.2 Protection

Pour assurer la protection de passage dans les carrefours où il faut rendre la course prioritaire, il sera mis en place, entre autre, des moyens matériels, barrières de type K2, et des moyens humains, des signaleurs équipés de piquets mobiles (vert - rouge) de type K 10.

La zone d'arrivée sera protégée, de part et d'autre de la chaussée (et sur une distance convenable) par des barrières de protection assemblées, voire des cordages tendus par des piquets.

3.3 Obstacles

L'organisateur doit signaler oralement aux concurrents, avant le départ de la course (lors de l'appel des coureurs), tout obstacle qu'il peut raisonnablement connaître ou prévoir et qui représente un risque réel pour la sécurité des coureurs ou des suiveurs. Ainsi l'organisateur signalera en amont, à une distance suffisante, les rétrécissements soudains de la route en créant un rétrécissement graduel par des moyens adéquats et de couleur voyante.

4. Sécurité des compétiteurs et du public

4.1 Affiliation et assurance

Chaque compétiteur doit être engagé régulièrement. C'est à dire qu'il doit être titulaire d'une licence en cours de validité, délivrée par sa fédération sportive. Cette licence délivrée par un club implique :

- que le compétiteur ait satisfait à un examen médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition, conformément aux dispositions en vigueur;
- que le compétiteur connaisse les garanties contractuelles et optionnelles offertes par l'assurance souscrite en même temps que la demande de licence.

Chaque organisateur doit solliciter une assurance "responsabilité civile" couvrant les risques encourus par les participants et l'ensemble des personnes associées à l'organisation.

4.2 Port du casque

Le port du casque rigide, homologué en conformité avec les différentes normes officielles de sécurité en vigueur, est obligatoire pour tous les compétiteurs dans toutes les épreuves. Cependant, les épreuves françaises des classes 1 à 4 sont soumises à des dispositions particulières prévues par l'article 1.3.031 des règlements de l'Union Cycliste Internationale (partie organisation générale du sport cycliste).

Structures de secours

L'organisateur doit mettre en œuvre les moyens humains et matériels adaptés selon l'importance de la manifestation (nombre de compétiteurs, âge des compétiteurs, nombre de spectateurs, type de locaux, etc).

L'organisateur a une obligation de moyens qui lui impose de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents et de mettre en place une chaîne de secours, de soins et d'évacuation d'un éventuel blessé (parmi les concurrents, le public ou l'organisation).

Pour toutes les épreuves, l'organisateur présentera les moyens de secours qu'il souhaite mettre en œuvre. Ce dispositif proposé sera apprécié par les services compétents. Les dispositions relatives à ces moyens de secours sera fonction de l'importance de la manifestation (nombre de compétiteurs, importance du public) et de la nature du parcours.

L'organisateur devra prévoir :

- Une trousse médicale de premiers secours, a un emplacement défini et connu de toute l'organisation (organisateur, arbitres...). Cette trousse médicale permettra d'apporter les premiers secours en cas d'accident
- 2 secouristes majeurs titulaires du PSC1 affectés uniquement à cette fonction

Le Tableau, ci-dessous, relatif aux différents moyens de secours pouvant correspondre aux besoins des épreuves cyclistes sur la voie publique précise en fonction de la nature de l'épreuve, les moyens de secours à mettre en place.

Moyens à mettre en place	Nature de l'épreuve			
	Circuit (1) inférieur ou égal à 12 km	Circuit (1) supérieur à 12 km et inférieur à 20 km	Contre La Montre ou Epreuves Chronométrées	Circuit (1) 20 km ou plus Ou ville à ville ou par étapes
Type de Moyen de Secours retenu	2 secouristes majeurs PSC1 Les 2 secouristes seront identifiables de l'organisation et du public	2 secouristes majeurs PSC1 Les 2 secouristes seront identifiables de l'organisation et du public	2 secouristes majeurs PSC1 Les 2 secouristes seront identifiables de l'organisation et du public	> DPS retenu, à préciser (2) > ou présence d'une ambulance avec 2 secouristes ou équivalent
VEHICULE destiné aux Premiers Secours	1 véhicule dédié aux 2 secouristes pour se déplacer sur le circuit. Ils seront équipés de moyens de communication adaptés au circuit	> DPS P.E. retenu préciser : Dispositif statique Dispositif dynamique (2) Dispositif mixte ou > ambulance	> DPS P.E. retenu préciser : Dispositif statique Dispositif dynamique (2) Dispositif mixte ou > ambulance	> DPS, à préciser (2) ou > ambulance
Médecin	NON (pas d'obligation)	NON (pas d'obligation)	NON (pas d'obligation)	OUI

(1) S'entend par circuit, un itinéraire strictement identique répété à plusieurs reprises

(2) Dans le cadre d'une mise en place d'un D.P.S. à dispositif dynamique

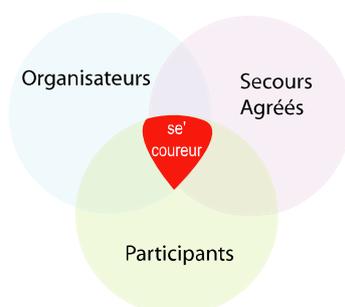
Si une équipe est amenée à assurer une mission d'acheminement de victime(s) vers un point de prise en charge, il est nécessaire de prendre toute disposition pour garantir la continuité des moyens de secours, tel que défini dans la convention établie avec l'organisateur.

Dispositif UFOLEP « Se'Coureurs » :



En complément des obligations de secours qui s'imposent pour les épreuves cyclistes sur la voie publique, l'organisateur peut mettre en place le dispositif fédéral « Se'coureur ».

Le « Se'coureur », est un concurrent d'une épreuve cycliste de masse (cyclotourisme, brevet de randonneur sportif), qui fait le trait d'union entre les participants à la manifestation (le coureur), l'organisateur et le dispositif de secours réglementaire imposé à toute organisation.



ATTENTION : Les « Se'coureurs » ont vocation à compléter le dispositif de secours composé au minimum par les associations agréées par les Préfectures. En aucun ce dispositif pourrait se substituer à ces dernières.

Les « Se'coureurs » s'inscrivent dans le cadre du renforcement des dispositifs de secours prévus dans les Règlements Techniques et Sécurité (RTS).

Pour mettre en place ce dispositif, l'organisateur doit se rapprocher de son comité départemental UFOLEP (cahier des charges, convention, ...).

Formation Prévention et Secours Civique de Niveau 1 (PSC1)



L'UFOLEP est agréée par le Ministère de l'Intérieur pour la formation au PSC1. Des sessions de formation sont organisées par les comités départementaux UFOLEP eux-mêmes agréés par les préfetures.

Attention, cet agrément « formation » n'est pas à confondre avec l'agrément « poste de secours ». L'UFOLEP n'est pas agréée pour l'organisation de poste de secours.

Complément :

P.S.C.1 : Prévention et Secours Civique de niveau 1

P.A.P.S. : Point d'Alerte et de Premiers Secours est composé de 2 équipiers secouristes à jour de leur formation continue.

Ambulance : elle doit être conforme au type B de la norme NF EN 1789.

D.P.S. - P.E. : Dispositif Prévisionnel de Secours Petite Envergure est composé d'un poste de secours à

minima de 4 personnes (1 chef de poste et 3 intervenants).

Dans le cas d'une vocation itinérante d'un événement (course de ville à ville par exemple), si le choix se porte sur un D.P.S. dynamique, le poste de secours sera assuré par un Véhicule de Premiers Secours à Personne V.P.S.P. Ambulance de secours et de soins d'urgence au sens de la norme NF EN 1789 qui permet le cas échéant d'être médicalisé.

En conséquence le véhicule destiné aux associations agréées de sécurité civile doit satisfaire aux exigences définies dans le type B de la norme ci-dessus citée et la note d'information technique (NIT) correspondante.

5. Circulation

5.1 Dans tous les cas

La circulaire interministérielle du 6 mai 2013 susvisée définit les régimes selon lesquels les manifestations autorisées peuvent se dérouler.

Les organisateurs doivent mettre à l'avant de la course, une voiture "ouvreuse" surmontée d'un panneau signalant le début de la course. Ce véhicule devra disposer d'une signalisation lumineuse de couleur jaune orangée, en application de l'arrêté du 4 juillet 1972 relatif aux feux spéciaux des véhicules à progression lente. Ces véhicules pourront être équipés d'une signalisation sonore.

La voiture ouvreuse circulera plusieurs centaines de mètres à l'avant des coureurs. Ses feux de croisement seront allumés.

Des motocyclistes, spécialement prévus à cet effet, pourront l'accompagner et d'autres pourront assurer la protection des différents groupes de coureurs. Toute intervention d'une association spécialisée dans ce domaine devra faire l'objet d'une convention préalable entre celle-ci et le club organisateur, afin de préciser les rôles de chacun.

Les véhicules (officiels et techniques), prévus pour suivre la manifestation, circuleront avec leurs feux de croisement allumés.

Les véhicules médicalisés et/ou l'ambulance seront placés derrière le groupe le plus important. Une voiture, dite "voiture balai", surmontée d'un panneau signalant la fin de course, suivra le dernier concurrent. Ce véhicule devra disposer d'une signalisation lumineuse de couleur jaune orangée. Il indique alors au service d'ordre et au public, la fin du passage (ou la fin de l'épreuve).

Les différents véhicules seront reliés entre eux avec l'organisateur et avec le service d'ordre, par une liaison radio, afin de faire face à toutes les éventualités.

5.2 Courses disputées sur un circuit d'une distance inférieure ou égale à 3 kilomètres

Pour ces épreuves, le dispositif d'accompagnement sera réduit (une voiture à l'avant et une à l'arrière). En ce qui concerne les moyens de secours, ces épreuves doivent être en conformité avec le tableau détaillé ci-dessus.

5.3 Courses nocturnes ou semi-nocturnes

Elles doivent obligatoirement se dérouler sur un circuit fermé à toute circulation. L'éclairage (sans zone d'ombre) doit être efficace sur la totalité du parcours.

La durée probable d'utilisation de la voie publique sera mentionnée lors de la demande d'autorisation, en ajoutant à celle-ci un délai minimum de 30 minutes avant et après l'arrivée.

5.4 Epreuves cyclosporatives de masse (BRS : Brevet de Randonneur <sportif)

Ces épreuves de masse se déroulent de ville à ville et sont ouvertes à tous, licenciés et non-licenciés. En fonction du nombre de participants, qui peut atteindre plusieurs milliers dans certains cas, le départ pourra être donné en plusieurs groupes. La durée d'utilisation de la voie publique sera régulée en jouant sur la distance et sur la moyenne horaire minimum imposée à la voiture balai (entre 18 et 22 km/h, selon le profil et la distance). Les participants dépassés par la voiture sont automatiquement mis hors épreuve par retrait du dossard ou de la plaque d'identification.

6. Dispositions concernant les signaleurs

6.1 Statut

Les signaleurs sont des bénévoles majeurs, titulaires du permis de conduire en cours de validité. Il est en effet indispensable d'avoir une bonne connaissance des règles et de la pratique de la circulation routière pour faire utilement respecter une priorité de passage ou signaler aux autres usagers de la route, une épreuve cycliste. Ils ont mission d'informer les autres usagers de la route en fonction du régime sous lequel l'épreuve cycliste a été autorisée, à savoir informer les autres usagers de la route de la priorité de passage accordée à l'épreuve, rappeler le respect du code de la route aux participants en l'absence de priorité de passage accordée.

6.2 Agrément

Il est laissé le soin aux organisateurs de présenter à l'agrément du préfet et sous leur responsabilité, des personnes dont ils se seront assurés qu'elles sont dignes de confiance. Le préfet sera en mesure d'accorder l'agrément au vu de la lettre de présentation datée et signée par les organisateurs, comportant les noms, prénoms, âge, adresse et numéro de permis de conduire des postulants. Les signaleurs à motocyclettes devront être titulaires, à cet égard, du permis correspondant à la catégorie de véhicule conduit (permis A ou le cas échéant, permis B). Le fait de faire figurer les noms de ces personnes sur l'arrêté d'autorisation vaudra agrément.

Les clubs organisateurs auront la possibilité d'établir une liste annuelle de signaleurs potentiels à partir de laquelle ils proposeront des signaleurs pour une épreuve précise. Toutefois, la présentation de la liste des signaleurs doit être effectuée pour chaque épreuve déterminée.

Afin de permettre aux services préfectoraux de prendre l'arrêté d'autorisation dans de bonnes conditions, l'organisateur devra déposer la liste des noms des signaleurs 3 semaines avant la date de l'épreuve.

L'agrément accordé aux signaleurs peut leur être retiré s'il apparaît qu'ils ne se sont pas conformés à l'exercice de la mission qui est la leur.

6.3 Equipement

Les signaleurs doivent être identifiables à leur tenue définie à l'article A. 331-39 du code du sport (dans sa version issue de l'arrêté du 3 mai 2012). Les signaleurs doivent porter le gilet de haute visibilité, mentionné à l'article R. 416-19 du code de la route, de couleur jaune. Les fédérations sportives délégataires et les organisateurs des manifestations sportives peuvent notamment faire figurer sur ces gilets la mention « course » clairement visible, accompagnée éventuellement d'une mention relative à leur identification, voire de publicités.

Lorsqu'ils sont situés à un point fixe, les signaleurs doivent utiliser des piquets mobiles à deux faces de modèle K10 (un par signaleur). Ces piquets, qui comportent une face rouge et une face verte, permettent donc aux usagers de savoir si la route est libre ou non.

En outre, des barrières de type K2, pré signalées, sur laquelle l'indication "course cycliste" sera inscrite, pourront être utilisées, par exemple lorsqu'un signaleur "couvre" un carrefour à plusieurs voies.

Les équipements mis en place devront être présents, un quart d'heure au moins, une demi-heure au plus, avant l'heure de passage théorique de l'épreuve. Ils seront retirés au plus tard un quart d'heure après le passage du véhicule annonçant la fin de la course (voiture balai).

6.4 Rôle

Le rôle du signaleur est déterminé par le régime accordé par la Préfecture.

Dès lors que la priorité de passage est accordée à une course cycliste, les signaleurs facilitent le déroulement de l'épreuve. Leur mission consiste à prévenir les autres usagers de la route de la priorité de passage de la course. Ils peuvent stopper momentanément la circulation chaque fois que cela est nécessaire.

Ils ne disposent pas de pouvoirs de police, notamment de pouvoir d'injonction, à l'égard des usagers qui ne respecteraient pas la priorité. Toutefois, le non-respect de leurs indications relatives aux restrictions de circulation imposées pour le passage de la course (et donc le non-respect de la priorité) est sanctionné par une contravention de la quatrième classe, conformément aux dispositions de l'article R. 411-31 du code de la route (dans sa version issue du décret du 5 mars 2012 susvisé) Les signaleurs doivent se conformer aux instructions des membres des forces de police ou de gendarmerie territorialement compétents et leur rendre compte au plus tôt de tout incident.

Les signaleurs mis en place devront être présents, un quart d'heure au moins, une demi-heure au plus, avant l'heure de passage théorique de la course.

6.5 Nombre

Le nombre de signaleurs nécessaire au bon déroulement d'une épreuve est proposé par l'organisateur et validé par les services préfectoraux, en liaison avec l'organisateur. L'importance de l'épreuve considérée est jugée, eu égard, notamment au nombre de participants, à la présence d'un public nombreux, à l'encombrement de la voie publique qu'elle engendre, à sa date de déroulement, au lieu où elle se déroule. Un nombre excessif de signaleurs exigés, de l'ordre de plusieurs dizaines pour un circuit très local, se traduirait effectivement par une mise en place difficile sur le terrain, voire par l'impossibilité matérielle, pour l'organisateur, de présenter ces signaleurs en nombre suffisant.

6.6 Mobilité

Conformément à la circulaire du Ministère de l'Intérieur du 6 mai 2013 (NOR : SPOV1311759C), dans le cas des épreuves en ligne ou par étapes, les signaleurs pourront être véhiculés d'un point à un autre du parcours, après passage des participants, dans des conditions qui permettent d'assurer sans discontinuité la sécurité sur l'ensemble du parcours. Les signaleurs à pied pourront être remplacés par des signaleurs à moto qui se déplaceront au fur et à mesure de la progression de l'épreuve.

6.7 Cas particulier des courses bénéficiant de l'usage privatif des voies publiques

Ces courses bénéficiant d'une présence importante des forces de l'ordre, il ne devrait être fait appel aux signaleurs que dans des cas particuliers et exceptionnels. En outre, dans ces cas, les signaleurs ne devraient être mis en place que sur les points les moins dangereux de l'épreuve. En ce qui concerne les grandes épreuves telles que le Tour de France, la présence de signaleurs est à proscrire impérativement.

7. Documents ressources :

- Règlement UFOLEP Cycloport :
http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/Rglt_nal_Cycloport-CLM_2015-vers.-27-10-014.pdf
- Formulaire de demande d'avis – règles techniques et de sécurité (mise à jour : février 2015) :
<http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/1Règlement-technique-sécurité.pdf>

LÉGISLATION RÉGLEMENTATION ACTIVITÉS MOTO

Annule & remplace les précédents tableaux



Ce tableau contient tous les documents officiels pour les activités moto de l'UFOLEP, documents validés par la CNS.

Il sera complété au fur et à mesure de la production de nouveaux documents ou de leur remplacement.

Il est organisé en plusieurs rubriques :

- L - législation
- R - réglementation
- D - documentation

Vous pouvez télécharger le document recherché

- soit en cliquant sur le lien dans le tableau (plus simple)
- soit en le cherchant dans les rubriques Règlement (L & R) ou Documents (D)

Les documents sont classés dans l'ordre des codes.

LEGISLATION

LA D'ordre général	<p>LA1 – Responsabilité civile (code civil 1382-1383-1384) et code pénal 121-3, 221-6, 222-19) http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/LA1_%E2%80%93Responsabilit%C3%A9_civile_%28code_civil_1382-1383-1384%29_et_code_p%C3%A9nal_121-3,_221-6,_222-19%29-2.pdf</p> <p>LA2 – Obligation d'assurance (code du sport L321-1, 321-2, 321-4, 321-7, 321-8) http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/LA2_%E2%80%93Obligation_d%27assurance_%28code_du_sport_L321-1,_321-2,_321-4,_321-7,_321-8%29.pdf</p>
LB Manifestations Homologations	<p>LB1 - Décret du 16 mai 2006 relatif aux concentrations, manifestations et homologations http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/LB1_-_D%C3%A9cret_du_16_mai_2006_relatif_aux_concentrations_manifestations_et_homologations.pdf</p> <p>LB2 - Arrêté du 7 août 2006 relatif à la constitution des dossiers de déclaration et d'autorisation des manifestations et des homologations de circuits http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/LB2_-_Arr%C3%AAt%C3%A9_du_7_ao%C3%BBt_2006_relatif_%C3%A0_la_constitution_des_dossiers_de_d%C3%A9claration_et_d%27autorisation_des_manifestations_et_des_homologations_de_circuits.pdf</p> <p>LB3 - Arrêté du 27 octobre 2006 relatif aux montants minimum de garanti d'assurance des manifestations http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/LB3_-_Arr%C3%AAt%C3%A9_du_27_octobre_2006_relatif_aux_montants_minimum_de_garanti_d%27assurance_des_manifestations.pdf</p> <p>LB4 - Circulaire ministérielle relative à l'application du décret n°2006-554 du 16 mai 2006 relatif aux concentrations et manifestations http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/LB4_-_Circulaire_minist%C3%A9rielle_pour_application_du_d%C3%A9cret_n%C2%B02006-554_du_16_mai_2006_concentrations_et_manifestations.pdf</p> <p>LB5 – Code du Sport L312- 2, L322-3- 4 Déclaration d'exploitant d'activités physiques et sportives http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/LB5_%E2%80%93Code_du_Sport_L312-_2_L322-3-4_D%C3%A9claration_d%27exploitant_d%27activit%C3%A9s_physiques_et_sportives_.pdf</p>
LC CASM	<p>LC1 - Code de la route Article R 221-16-17-18 relatif à la dérogation de permis de conduire et au test de conduite http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/LC1_-_Code_de_la_route_Article_R_221-16-17-18_relatif_%C3%A0_la_d%C3%A9rogation_de_permis_de_conduire_et_au_test_de_conduite.pdf</p> <p>LC2 - Arrêté du 14 décembre 1988 fixant les conditions de délivrance de la licence motocycliste http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/LC2_-_Arr%C3%AAt%C3%A9_du_14_d%C3%A9cembre_1988_fixant_les_conditions_de_d%C3%A9livrance_de_la_licence_motocycliste_et_du_contenu_de_la_formation,_les_conditions_d%27%C3%A2ge_et_les_r%C3%A8gles_de_participation.pdf</p> <p>LC3 - Arrêté du 14 décembre 1988 fixant le contenu de la formation, les conditions d'âge et les règles de participation http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/LC3_-_Arr%C3%AAt%C3%A9_du_14_d%C3%A9cembre_1988_fixant_le_contenu_de_la_formation,_les_conditions_d%27%C3%A2ge_et_les_r%C3%A8gles_de_participation.pdf</p>
LD Motos	<p>LD1 – Décret du 30 décembre 2008 relatif à la déclaration administrative obligatoire et à l'identification des machines http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/LD1_%E2%80%93D%C3%A9cret_du_30_d%C3%A9cembre_2008_relatif_%C3%A0_la_d%C3%A9claration_administrative_obligatoire_et_%C3%A0_l%27identification_des_machines.pdf</p>

RÉGLEMENTATION

ACTIVITÉ	RÈGLES OBLIGATOIRES	RÈGLES UFOLEP	DOCUMENTS ANNEXES
RA GÉNÉRAL	<p>RA1 Code sportif national de la FFM http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/RA1_-_Code_Sportif_FFM_D%C3%A9finition_manifestations_motocycles_....pdf</p> <p>RA2 Convention FFM-UFOLEP du 16-09-2009 http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/RA2_-_Convention_FFM-UFOLEP_du_16-09-2009.pdf</p> <p>RA3 Convention Avenant du 10-10-2014 pour sécurisation des circuits http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/1RA3_-_Convention_Avenant_du_10-10-2014_pour_s%C3%A9curisation_des_circuits.pdf</p> <p>RA31 – Planche de drapeaux http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/RA31_-_Planche_de_drapeaux.pdf</p>	<p>RA4 Règlement général administratif et sportif http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/RA4_-_R%C3%A8glement_G%C3%A9n%C3%A9ral_Administratif_et_Sportif(2).pdf</p> <p>RA6 Conditions de pratique moto pour la couverture assurance http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/RA6_-_Conditions_de_pratique_moto_pour_la_couverture_assurance.pdf</p> <p>RA7 Réglementation des contrôles techniques http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/RA7_-_R%C3%A8glement_Technique_des_v%C3%A9hicules_et_%C3%A9quipements(2).pdf</p> <p>RA8 Démarche d'agrément des circuits http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/RA8_-_D%C3%A9marche_d%27Agr%C3%A9ment_d%27un_circuit_ou_d%27un_terrain_de_trial_moto.pdf</p> <p>RA9 – Correspondance UFOLEP Age Cylindrée http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/RA9_-_Correspondance_UFOLEP_Age_Cylindr%C3%A9e.pdf</p>	<p>D1 Passeport Moto http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/D1_-_Passeport_Moto.pdf</p> <p>D3 Rapport de clôture http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/D3_-_Rapport_de_cl%C3%B4ture.pdf</p> <p>D4 Lettre de mission du visiteur http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/D4_-_Lettre_de_mission_du_Visiteur.pdf</p>
RB MOTO CROSS	<p>RB1 RTS Motocross – CD 6 décembre 2014 http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/RB1_-_RTS_Motocross_-_CD_6_Decembre_2014(2).pdf</p> <p>RB2 Annexe 2015 pour l'aménagement des circuits http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/RB2_-_Annexe_RTS_Motocross_2015_-_Regles_specifiques_pour_l%27amenagement_des_circuits.pdf</p>	<p>RB4 Règles spécifiques UFOLEP Moto Cross annexe au règlement fédéral http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/RB4_-_R%C3%A8gles_sp%C3%A9cifiques_UFOLEP_Moto_Cross_-_Annexe_au_r%C3%A8glement_g%C3%A9n%C3%A9ral-BIS.pdf</p> <p>RB5 Mémento de l'organisateur de Moto Cross http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/RB5_-_Memento_de_l%27Organisateur_de_Moto_Cross.pdf</p> <p>RB6 Règlement du STF – SUPER TROPHÉE DE FRANCE de Moto Cross http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/RB6_-_R%C3%A8glement_du_STF_Moto_Cross%28%29.pdf</p> <p>RB7 Structures nécessaires pour l'accueil du STF http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/RB7_-_Structures_n%C3%A9cessaires_pour_l%27accueil_du_STF.pdf</p>	<p>D5 Dossier de visite d'un circuit http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/D5_-_Dossier_de_visite_d%27un_circuit.pdf</p> <p>D6 Notice pour dossier de visite d'un circuit http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/D6_-_Notice_pour_visite_d%27un_circuit.pdf</p> <p>D7 Avis de visite d'un circuit http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/D7_-_Avis_de_visite_d%27un_circuit.pdf</p> <p>D8 Délivrance d'Agrément d'un circuit http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/D8_-_D%C3%A9livrance_d%27agr%C3%A9ment_d%27un_circuit.pdf</p> <p>D9 Imprimé de demande d'engagement au STF http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/D9_-_Imprim%C3%A9_de_demande_d%27engagement_au_STF.pdf</p>
RC VITESSE	<p>RC1 RTS Vitesse – CD 6 décembre 2014 http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/RC1_-_RTS_Vitesse_-_CD_6_Decembre_2014.pdf</p>	<p>RC2 Règles spécifiques UFOLEP vitesse – annexe au règlement général http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/RC2_-_R%C3%A8gles_sp%C3%A9cifiques_UFOLEP_Vitesse_-_Annexe_au_r%C3%A8glement_g%C3%A9n%C3%A9ral%28%29.pdf</p> <p>RC4 Règlement technique 50 à galet http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/RC4_-_R%C3%A8glement_Technique_50_%C3%A0_galet(3).pdf</p>	
RD TRIAL	<p>RD1 RTS Trial – CD 7 décembre 2013 http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/RD1_-_RTS_Trial_-_CD_7_D%C3%A9cembre_2013.pdf</p>		<p>D10 Avis de visite d'un terrain de trial http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/D10_-_Avis_de_visite_d%27un_terrain_de_trial.pdf</p>
RE ENDURO	<p>RE1 RTS Enduro – CD 2 mars 2013 http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/1RA1_-_Code_Sportif_FFM_D%C3%A9finition_manifestations_motocycles_....pdf</p>		

ACTIVITES	REGLES OBLIGATOIRES	REGLES UFOLEP	DOCUMENTS ANNEXES
<p>RF RANDONNÉE</p>	<p>RF1 Référentiel d'organisation des balades et randonnées vertes http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/RF1_-_R%C3%A9f%C3%A9rentiel_national_d%E2%80%A9organisation_des_balades_et_randonn%C3%A9es_vertes.pdf</p>		
<p>RG ECOLE DE CONDUITE</p>	<p>RG1 RTS Activités éducatives http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/RG1_-_RTS_Activite_Educatives.pdf</p>	<p>RG2 Fonctionnement de l'École de conduite http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/RG2_-_Fonctionnement_des_Ecoles_de_conduite_moto.pdf</p> <p>RG3 Cahier des charges de l'École de Conduite http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/RG3_-_Cahier_des_charges_Ecole_de_conduite.pdf</p> <p>RG4 Tableau des âges et cylindrées http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/RG4_-_Tableau_%C3%A2ge-cylindr%C3%A9e.pdf</p>	<p>D11 Livret de formation http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/D11_-_Livret_%C3%A9cole_moto.pdf</p> <p>D12 Test de Pilotage Cross http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/D12_-_Test_de_pilotage_cross.pdf</p> <p>D13 Test d'aptitude Trial http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/D13_-_Test_d%27aptitude_trial.pdf</p> <p>D14 Dossier de labellisation http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/D14_-_Dossier_de_demande_de_labellisation.pdf</p> <p>D15 Fiche explicative pour labellisation d'une École de conduite http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/D15_-_Fiche_explicative_pour_la_labellisation_Ecole_de_conduite.pdf</p>

**CRITERIUMS NATIONAUX « A » ET « B »
2015**

Vous trouverez ci-joint les documents nécessaires aux inscriptions des qualifiés aux critères nationaux, à savoir :

- Les *quotas* de qualification attribués à chaque région.
- Les modalités d'engagement en ligne

Lors de la réunion de la Commission Nationale Sportive, un certain nombre de modifications ont été apportées aux règlements sportifs des critères nationaux, qui s'appliquent cette saison, ceux-ci sont disponibles sur le site de l'UFOLEP national. Nous vous rappelons que la règle des *quotas* retenue pour les qualifications aux nationaux est la suivante :

- Toute région ayant déclaré des participants dans une catégorie donnée, se verra attribuer une place aux finales nationales.
- Pour les places restantes à pourvoir en fonction du tableau global retenu par la C.N.S. le nombre de qualifiés sera attribué en fonction de la méthode dite du « meilleur reste ». En cas d'égalité entre deux régions il sera effectué un tirage au sort entre les régions concernées.
- La seule limitation prise en compte est celle qui interdit à une région de qualifier « plus de la moitié moins un » du tableau global retenu par la C.N.S. pour la catégorie considérée.
- Une région n'utilisant pas son quota de qualifiés doit **impérativement** en faire part dans les plus brefs délais au responsable national des individuels.
- **Chaque région devra nommer obligatoirement un responsable administratif présent lors de chaque national.**
- **Chaque région devra nommer obligatoirement, lors de l'enregistrement sur la plateforme des qualifiés, un minimum de deux arbitres pour officier lors de nationaux.**

Lexique des catégories

Catégories en simple

C0	Masculins de 60 ans et plus (nés en 1954 et avant)	C7	Masculins de 17 et 18 ans (nés en 96 et 97)
C1	Masculins de 50 ans à 59 ans (nés en 55 à 64)	C8	Filles de 15 et 16 ans (nées en 98 et 99)
C2	Dames de 40 et plus (nées en 74 et avant)	C9	Garçons de 15 et 16 ans (nés en 98 et 99)
C3	Masculins de 40 à 49 ans (nés de 65 à 74)	C10	Filles de 13 et 14 ans (nées en 2000 et 01)
C4	Dames de 19 à 39 ans (nées de 75 à 95)	C11	Garçons de 13 et 14 ans (nés en 2000 et 01)
C5	Masculins de 19 à 39 ans (nés de 75 à 95)	C12	Filles de 11 et 12 ans (nées en 02 et 03)
C6	Dames de 17 et 18 ans (nées en 96 et 97)	C13	Garçons de 11 et 12 ans (nés en 02 et 03)

Catégories en doubles

C14	Doubles Dames	Composés des participants en catégories individuelles C2, C4, C6
C15	Doubles Messieurs	Composés des participantes en catégories individuelles C0, C1, C3, C5, C7
C16	Doubles mixtes	Composés des participants en catégories individuelles C0 à C7
C17	Doubles jeunes garçons	Composés des participants en catégories individuelles C9 et C11
C18	Doubles jeunes filles	Composés des participants en catégories individuelles C8, C10, C12
C19	Doubles jeunes garçons	Composés des participantes en catégories individuelles C13

QUOTAS DE QUALIFICATION AUX CRITERIUMS NATIONAUX 2015
CRITERIUM NATIONAL " B " – VALENCE (26)
LES 2 et 3 MAI 2015

CAT	C0	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10	C11	C12	C13	Total
Rappel Anciennes catégories	V3	V2	VF	V1	SF	SM	JF	JM	CF	CM	MF	MG	BF	BG	
TAB	21	21	21	27	18	27	9	15	12	24	15	30	15	30	285
AUVE	2	1	2	2	2	2	1	1	2	1	2	2	1	2	23
BOUR	2	2	1	2		2		1	1	1	1	2	1	1	17
BRET	1	1	2	2		2			1	2		2	1	3	17
CENT	2	2	2	2	2	2	2	2	1	2	2	2	2	2	27
CHAM															
FLAR	3	3	2	3	3	3	2	2	2	4	2	4	2	4	39
I de F	2	2	2	3	2	3		2	1	3	2	5	2	5	34
LIMO	1	2		2	1	3		1	1	2	2	2	1	2	20
LORR	2	1	2	2	2	2	1	1	1	2	1	2	2	3	24
NORB	2	2	3	3	2	2	1	1	1	2	1	2	1	3	26
NORH															
PdeL	1	1	2	3	2	2	1	1		2	1	2	1	2	21
PICA	1	2	1	1	1	2		1		1		1		1	12
POIT	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	15
RHON	1	1	1	1		1		1		1		2		1	10
Total	21	21	21	27	18	27	9	15	12	24	15	30	15	30	285

Nombre d'adultes : 13,00 € x..... =€
 Nombre de jeunes : 6,00 € x..... =€
 TOTAL = €

Modalités d'engagement en ligne : Pour les NATIONAUX "B"

Depuis deux saisons, les engagements des sportifs aux épreuves nationales de Tennis de Table s'effectuent via la plateforme nationale d'engagement aux compétitions nationales UFOLEP, et depuis la saison passée, également pour les coupes nationales en vous connectant sur :

<http://www.cns-webservice.org>

Un guide pour effectuer les engagements << Tennis de Table >> et un code d'accès confidentiel par région seront joints à l'envoi de cette circulaire aux comités régionaux et correspondants régionaux Tennis de Table.

ATTENTION : La plate forme en ligne sera ouverte :

du vendredi 3 avril 2015 au lundi 13 avril 2015

Passé cette période, vous n'aurez plus la possibilité d'engager de sportif.

Pour tout renseignement :

M. Jean – Paul PIVERT
 Responsable de la C.N.S. Tennis de Table
 01.64.23.93.13. / 06.81.82.23.72.
 Courriel : jp-pivert@orange.fr

QUOTAS DE QUALIFICATION AUX CRITERIUMS NATIONAUX 2015
CRITERIUM NATIONAL " A " – CEYRAT (63)
LES 23 et 24 MAI 2015

CAT	C0	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10	C11	C12	C13	Total
Rappel Anciennes catégories	V3	V2	VF	V1	SF	SM	JF	JM	CF	CM	MF	MG	BF	BG	
TAB	21	24	24	27	21	30	12	15	12	24	15	30	15	30	300
AUVE	1	1	3	2	2	2	2	1	2	2	1	3	2	2	26
BOUR	2	2	1	3	1	2	1	1	1	2	1	2	1	1	21
BRET															
CENT	2	2	2	2	2	2	1	1	1	2	2	2	2	2	25
CHAM															
FLAR	3	3	2	3	3	3	2	2	2	3	2	3	1	3	35
IdeF	3	4	4	4	2	4		2	1	3	2	6	2	6	43
LIMO	1	2	1	2	2	5	1	2	1	3	2	3	1	3	29
LORR	2	2	2	2	2	2	1	1	1	2	1	2	2	3	25
NORB	2	2	3	4	2	3	1	1	1	2	1	2	1	3	28
NORH															
P de L	2	2	3	2	2	3	1	2	1	2	2	3	2	3	30
PICA	1	2	1	1	1	1				1		1		1	10
POIT	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	2	1	2	17
RHON	1	1	1	1	1	1	1	1		1		1		1	11
	21	24	24	27	21	30	12	15	12	24	15	30	15	30	300

Nombres d'Adultes : 13,00 € x..... =€
 Nombres de Jeunes : 6,00 € x..... =€
 TOTAL =€

Modalités d'engagement en ligne : Pour les NATIONAUX "A"

Depuis deux saisons, les engagements des sportifs aux épreuves nationales de Tennis de Table s'effectuent via la plateforme nationale d'engagement aux compétitions nationales UFOLEP, et depuis la saison passée, également pour les coupes nationales en vous connectant sur :

<http://www.cns-webservice.org>

Un guide pour effectuer les engagements << Tennis de Table >> et un code d'accès confidentiel par région seront joints à l'envoi de cette circulaire aux comités régionaux et correspondants régionaux Tennis de Table.

ATTENTION : la plate forme en ligne sera ouverte :

du vendredi 20 avril 2015 au vendredi 30 avril 2015

Passé cette période, vous n'aurez plus la possibilité d'engager de sportif.

Pour tout renseignement :

M. Jean – Paul PIVERT
 Responsable de la C.N.S. Tennis de Table
 01.64.23.93.13. / 06.81.82.23.72.
 Courriel : jp-pivert@orange.fr

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA CNS
ET DU « GROUPE DE TRAVAIL » LIVRET JEUNES
31 JANVIER & 1^{ER} FÉVRIER 2015**

Présents :

CNS : JY LAMARQUE, Ph. SARDA, F. GIRAUD, J. ROIG

GT : D. PREVOST, M. MADDELEIN

JJ LACAVALLERIE (CDN et UFOLEP 91)

B. GALLET (DTNA) en partie

Excusé : G. TICHIT (Comité Directeur National), P. JANY (GT)

Des remerciements à Jean Jacques pour son accueil, sa disponibilité et la mise à disposition du siège de l'UFOLEP 91.

1/ POINT SUR LES COUPES NATIONALES « ADULTES »

Zone Nord : le 1^{er} Février se dérouleront les ¼ de finales.

Zone Centre Sud :

Souci de retour des feuilles de matches (excellence).

Concernant l'honneur pas de problème.

Un forfait a été à déplorer.

F. GIRAUD :

- Demande qu'un argumentaire soit élaboré pour répondre à la question : « pourquoi s'engager en UFOLEP » ?
- Comment se faire reconnaître ?

2/ LECTURE DE LA CIRCULAIRE D'ORGANISATION D'ORCHIES

- Consolante : il est décidé que ces coupes (F et H) seraient réservées à la zone organisatrice.
- 4x4 mixte sera associé à ces équipes les + de 40 ans.
- * Engagements zone nord à envoyer à JY LAMARQUE
- * Engagements zone centre sud : à envoyer à F. GIRAUD
- Arbitrage : arbitres locaux et CNS

Démonstration de volley assis le samedi (fin de matinée)

3/ RASSEMBLEMENT NATIONAL JEUNES

Dernières informations :

- pas de possibilités de faire le RNJ en même temps que le rassemblement Rugby (problème de dates).
- la demande faite auprès du 41 n'a pas abouti.
- renseignements à prendre auprès du CREPS de Bourges.

4/ ÉTUDES DES DOCUMENTS DE L'ÉCOLE DE VOLLEY ET DU « BABY VOLLEY »

École de Volley :

- * quelques photos sont à intégrer.
- * un texte introductif est à intégrer.

« Baby Volley » :

- * le document proposé par José est adopté en l'état.
- * voir si l'on peut intégrer des photos ?

B. GALLET félicite la CNS au nom de la fédération pour la qualité des documents :

Il propose des pistes pour l'évaluation et le suivi des séquences pour la mise en forme des « fiches de séquences » et la mise en page. Il fera rencontrer sur Paris Noémie (communication) et J. ROIG.

Il nous fournit les statistiques par tranche d'âge et par département.

Fiches d'évaluation « école de volley »

- Philippe, Jean Yves, François, Patrick, Dominique

Fiches d'évaluation « baby »

- José, Jean Jacques

5/ PLAYA TOUR

Les membres de la CNS Volley veulent proposer avec l'aide d'associations locales l'organisation sur l'espace « Playa tour » de rencontres compétitives organisées sous forme de tournoi 4x4...

Le règlement du rassemblement 4x4 mixte sera relu et mis à disposition des organisateurs par François.

Proposition de répartition et d'aide :

Playa du 51	Jean Yves
Playa du 08	Jean Yves
Playa du 77	François, José
Playa du 62	Dominique
Playa du 59	Michel
Playa du LR et 30	José

Adil doit informer les départements ou régions qui organisent de notre proposition d'aide.

José doit se rapprocher de l'échelon national pour faire paraître dans Cont@ct les fiches d'engagements pour le 4x4 mixte et le 4x4 + de 40 ans.

Le retour doit se faire avant le 10 avril auprès de François.